

**Office**

**| O | N | T | A | R | I | E | N |**

**de financement**

**Rapport annuel 2000**



# PROFIL DE L'ORGANISME

Au nom de la province de l'Ontario, de ses sociétés de la Couronne et autres organismes publics, l'Office ontarien de financement :

- exécute des activités d'emprunt, d'investissement et de gestion des risques financiers;
- gère la dette de la province;
- donne des conseils en matière de politiques et de projets financiers;
- offre des services financiers et des services de gestion de la trésorerie;
- offre des conseils et des services financiers à la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario;
- exploite la Caisse d'épargne de l'Ontario.

À titre d'organisme de la province, l'Office ontarien de financement relève du ministre des Finances qui est responsable des activités de l'OOF devant le Conseil des ministres.

## POINTS SAILLANTS EN 1999-2000

En 1999-2000, l'Office ontarien de financement a répondu aux besoins de financement de la province, qui se sont élevés à 10,5 milliards de dollars, d'une manière judicieuse et rentable.



Les frais d'intérêt de la dette publique ont été inférieurs de 318 millions de dollars aux prévisions du budget de 1999, principalement parce que le programme de financement a été plus modeste et que les intérêts créditeurs sur le portefeuille de liquidités de la province ont été plus élevés.



Le produit de la cinquième campagne annuelle de vente des Obligations d'épargne de l'Ontario a atteint plus de 2 milliards de dollars, ce qui en fait la plus importante émission d'obligations d'épargne provinciales de l'histoire canadienne.



L'Office ontarien de financement a joué un rôle important dans le succès de la restructuration de la société Ontario Hydro et la création de deux nouvelles sociétés commerciales remplaçantes, Ontario Power Generation Inc. et Ontario Hydro Services Company Inc. (rebaptisée Hydro One Inc. le 2 mai 2000). L'OOF a en outre offert son soutien et ses conseils à la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario, la société financière remplaçante de l'ancienne Ontario Hydro.



L'Office ontarien de financement a collaboré étroitement avec les représentants du Secrétariat à la privatisation et du ministère des Transports pour réussir la vente de privatisation de l'autoroute express à péage 407 pour 3,1 milliards de dollars.

# TABLE DES MATIÈRES

<b>Message du président</b> .....	5
<b>Message du directeur général</b> .....	6
<b>Office ontarien de financement</b> .....	7
Objectifs et responsabilités	8
Conseil d'administration	9
Notre personnel	10
<b>Rapport de gestion</b> .....	11
Climat des affaires	12
Division des marchés financiers	14
Division du contrôle des risques	17
Division du financement général	19
Division des opérations sur les marchés financiers et de la trésorerie	21
Caisse d'épargne de l'Ontario	24
<b>États financiers</b> .....	25
Aperçu des états financiers	26
Responsabilité à l'égard de la présentation des états financiers	28
Rapport du vérificateur	29
Bilan	30
État des résultats nets et des bénéfices non répartis	31
État des flux de trésorerie	32
Notes afférentes aux états financiers	33
<b>Régie de l'organisme</b> .....	39
Régie de l'organisme	40
Politiques générales	41
<b>Annexes</b> .....	45
État de la dette provinciale nette	46
Calendrier d'échéances de la dette	47
Cotes de crédit	48
Bourses où sont cotés les titres de la province	49
Sources de renseignements	50



# MESSAGE DU PRÉSIDENT



Bryne Purchase  
président

C'est avec grand plaisir que je présente le rapport annuel 2000 de l'Office ontarien de financement, le premier du nouveau millénaire. Ce document présente les objectifs et les responsabilités de l'OOF, les points saillants de ses activités et ses résultats financiers pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> avril 1999 au 31 mars 2000, ainsi qu'un résumé de ses priorités pour l'exercice à venir.

L'économie de l'Ontario a été très forte en 1999, comme en témoigne l'augmentation de 5,7 pour 100 du produit intérieur brut (PIB) réel. La consommation, les investissements des entreprises, le logement et les exportations ont tous contribué à la croissance économique. Les réductions d'impôts, la vigueur de la création d'emplois et la progression des revenus sont autant de facteurs qui constituent la base d'une expansion soutenue. Selon la moyenne des projections des économistes du secteur privé, la croissance réelle devrait être de 4,7 pour 100 en 2000, ce qui représente un rythme de croissance semblable à celui des États-Unis et plus rapide que celui du reste du Canada ou de tout autre grand pays industrialisé.

En affichant un excédent budgétaire en 1999-2000, le gouvernement a réalisé un an plus tôt que prévu son objectif de budget équilibré. Selon les perspectives financières provisoires de 1999-2000, l'excédent devrait atteindre 654 millions de dollars, soit une amélioration de 2,7 milliards de dollars par rapport aux prévisions du budget de 1999, et une amélioration de 3,3 milliards de dollars par rapport au plan initial visant à équilibrer le budget, qui avait fixé l'objectif à 2,6 milliards de dollars. L'excédent de 654 millions de dollars a été affecté à la réduction de la dette provinciale nette. Grâce à une planification prudente et réaliste, c'est la cinquième année consécutive au cours de laquelle l'objectif du plan visant à équilibrer le budget a été dépassé.

L'Ontario s'est en outre engagé à éviter les déficits budgétaires à l'avenir. Le gouvernement a déposé la loi la plus stricte au Canada en matière de budgets équilibrés, et l'Assemblée législative l'a adoptée. Un plan est également en place pour faire en sorte qu'à l'avenir, la dette diminue. Le but est de réduire la dette provinciale nette d'au moins 5 milliards de dollars au cours du mandat actuel du gouvernement. Au 31 mars 2000, la dette provinciale nette se chiffrait à 114,1 milliards de dollars.

L'assainissement des finances publiques en Ontario et dans tout le Canada a contribué à réduire les taux d'intérêt au pays. La solide croissance économique de l'Ontario et la diminution des besoins budgétaires sont de bon augure pour le programme d'emprunt de la province. Ces faits, combinés aux opérations de financement judicieuses réalisées par l'Office ontarien de financement, ont entraîné une réduction du service de la dette.

Je suis fier d'annoncer que la restructuration de l'ancienne société Ontario Hydro en cinq sociétés remplaçantes est terminée, ouvrant ainsi la voie à la concurrence dans le secteur de l'électricité. Le 1<sup>er</sup> avril 1999, l'exploitation de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO), l'une des cinq sociétés remplaçantes, a été confiée à l'Office ontarien de financement. Celui-ci a géré avec succès les aspects financiers de la transition.

Le conseil est satisfait du fonctionnement de l'Office ontarien de financement et se prépare avec enthousiasme à relever les défis de l'exercice à venir.

Le président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bryne Purchase', written in a cursive style.

Bryne Purchase  
Office ontarien de financement

# MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



Tony Salerno  
directeur général  
et vice-président

Je suis heureux de présenter les réalisations de l'Office ontarien de financement pour l'exercice 1999-2000.

L'Office ontarien de financement s'est acquitté de sa responsabilité principale en réunissant 10,5 milliards de dollars pour financer les emprunts provinciaux arrivant à échéance, les rachats anticipés par les détenteurs de titres et les rachats de dette par la province, ainsi que les autres besoins de liquidité. En 1999-2000, les frais d'intérêts réels sur la dette publique ont été de 318 millions de dollars inférieurs aux prévisions du budget de 1999, en raison principalement d'un programme de financement plus modeste et d'intérêts créditeurs plus élevés sur la réserve de liquidités de la province.

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 1999, l'Office ontarien de financement est responsable de la gestion de la dette de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario, de ses activités de gestion des risques et de trésorerie, ainsi que de sa comptabilité et de l'établissement des rapports qu'elle doit fournir. Le personnel de l'OOF collabore étroitement avec celui du ministère des Finances et les représentants de l'ancienne Ontario Hydro et des filiales nouvellement créées afin d'assurer une transition opérationnelle harmonieuse.

L'Office ontarien de financement a collaboré avec le ministère des Finances et d'autres ministères du gouvernement de l'Ontario afin de les conseiller et de les aider dans la réalisation de plusieurs projets de nature financière, notamment la restructuration du secteur ontarien de l'électricité et la privatisation de l'autoroute 407.

L'Office ontarien de financement a en outre joué le rôle de conseiller financier auprès de la Catholic School Boards Services Association en vue de la réalisation de la première opération financière commune de conseils scolaires en Ontario.

Enfin, l'Office ontarien de financement a tout mis en œuvre pour assurer un passage à l'an 2000 sans heurts. Le 4 janvier 2000, tous ses systèmes ont fonctionné sans aucune perturbation et les applications informatiques ont continué de fonctionner normalement.

D'intéressantes nouvelles initiatives marqueront l'exercice 2000-2001. L'Office ontarien de financement aidera la nouvelle Société ontarienne SuperCroissance à réaliser son mandat en lui prodiguant des conseils financiers à l'égard de grands projets d'infrastructure. De plus, un certain nombre d'initiatives à l'échelle du gouvernement et de modifications opérationnelles internes concernant la mise en œuvre de nouvelles technologies permettront d'améliorer l'efficacité de l'Office ontarien de financement.

La technologie d'Internet transforme rapidement la manière dont se traitent les affaires. L'Office ontarien de financement étudie constamment de nouvelles options dans ce domaine. Il envisage notamment la possibilité d'un service de vente aux enchères par Internet pour les bons du Trésor de la province et explore la faisabilité de l'utilisation d'Internet pour la vente et la distribution des obligations de l'Ontario. Ce travail se poursuivra en 2000-2001.

À l'Office ontarien de financement, nous entendons réaliser nos objectifs pour 2000-2001 et continuer à offrir aux contribuables de l'Ontario l'excellent service auquel ils s'attendent.

Le vice-président et directeur général,

A handwritten signature in black ink that reads "Tony Salerno". The signature is written in a cursive, flowing style.

Tony Salerno



Objectifs et responsabilités



Conseil d'administration



Notre personnel

## Objectifs et responsabilités

L'Office ontarien de financement a été créé par la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement*. L'OOF s'acquitte des responsabilités suivantes au nom de la province de l'Ontario, de ses sociétés de la Couronne et autres organismes publics :

### ■ exécute des activités d'emprunt, d'investissement et de gestion des risques financiers

L'objectif principal de l'Office ontarien de financement consiste à répondre aux besoins financiers de la province d'une manière judicieuse et rentable.

### ■ gère la dette de la province

L'OOF gère la dette de la province et contribue aux efforts du gouvernement en vue de réduire la dette. Il gère la dette et les risques connexes en fonction des grands principes directeurs suivants : intégrité, efficacité, régularité du profil des échéances des emprunts et préservation de la cote de crédit de l'Ontario.

### ■ donne des conseils en matière de politiques et de projets financiers

L'OOF conseille le gouvernement de l'Ontario en matière de politiques financières à l'égard de nombreuses questions de financement général, notamment la restructuration du secteur de l'électricité, la privatisation, la vente d'actifs gouvernementaux et les diverses options de financement.

### ■ offre des services financiers et des services de gestion de la trésorerie

L'OOF offre à la province des conseils en matière de politique bancaire, de gestion opérationnelle et de politique de gestion de la trésorerie, ainsi que des services de gestion de la trésorerie. L'OOF s'occupe également de la comptabilité et du règlement des opérations pour le portefeuille de réserves de liquidités de la province, son portefeuille de titres d'emprunt et ses opérations de couverture connexes.

### ■ offre des conseils et des services financiers à la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario

L'OOF offre des conseils et des services financiers à la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO). La SFIEO est un mandataire de la Couronne chargé d'assurer le service et le remboursement de la dette de l'ancienne Ontario Hydro, garantie par la province, et de certaines autres obligations de l'ancienne Ontario Hydro.

### ■ exploite la Caisse d'épargne de l'Ontario

L'OOF exploite la Caisse d'épargne de l'Ontario (CEO) qui est une source de financement de détail pour la province. À l'heure actuelle, la CEO exploite 23 succursales et 5 agences; le montant de ses dépôts s'élève à 2,8 milliards de dollars.

L'Office ontarien de financement s'est engagé à s'acquitter de toutes ces responsabilités en respectant les normes professionnelles les plus élevées.

## Conseil d'administration

Le conseil d'administration, nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil, surveille les activités de l'Office ontarien de financement. Plus précisément, il examine et approuve les principales politiques concernant les opérations réalisées sur les marchés financiers et il supervise la gestion par l'OOF de la dette de la province et de ses portefeuilles de placement. Le conseil reçoit des rapports réguliers du directeur, Contrôle des risques, portant sur les risques réels auxquels est exposée la province et le respect des politiques. Le conseil examine et approuve aussi le plan d'activités annuel.

En outre, le conseil d'administration de l'OOF approuve les états financiers trimestriels et annuels de l'Office ontarien de financement. Il discute des états financiers annuels avec son vérificateur, c'est-à-dire le vérificateur provincial. Il bénéficie dans ce domaine de l'aide du comité de vérification. Ce dernier formule aussi des recommandations au sujet du plan annuel de vérification interne et examine les constatations des vérificateurs internes concernant le caractère adéquat des contrôles internes.

Le conseil d'administration se réunit au moins une fois par trimestre. Pendant la plus grande partie de l'exercice 1999-2000, le conseil se composait du sous-ministre des Finances, du directeur général de l'OOF, d'un cadre supérieur de la fonction publique de l'Ontario et de deux représentants du secteur privé. La diversité de l'expérience et de la formation des membres du conseil contribue à la supervision efficace de l'OOF.

Les personnes suivantes étaient membres du conseil d'administration de l'Office ontarien de financement pendant l'exercice 1999-2000.

**Bryne Purchase**, président du conseil d'administration de l'Office ontarien de financement et sous-ministre des Finances. Avant d'accepter le poste de sous-ministre en octobre 1998, M. Purchase conseillait le gouvernement de l'Ontario à l'égard des aspects financiers de l'initiative de restructuration du service de l'électricité de la province.

**Tony Salerno**, vice-président et directeur général de l'Office ontarien de financement. M. Salerno a occupé divers postes supérieurs dans la fonction publique de l'Ontario. Avant d'entrer au service de l'OOF, M. Salerno était vice-président directeur de la Société d'investissement dans les transports de l'Ontario.

**John Caliendo**, directeur financier de la société Hotline Communications Inc. M. Caliendo, qui est entré au conseil d'administration en septembre 1997, est devenu directeur financier de la société Hotline Communications Inc. le 1<sup>er</sup> juin 1999. Il a occupé un certain nombre de postes supérieurs dans des institutions financières à Toronto, Londres et New York, notamment Richardson Greenshields, Salomon Brothers et McLeod Young Weir. M. Caliendo est également actif à titre de président ou administrateur de diverses associations communautaires et organismes sans but lucratif de la région de Toronto.

**Bob Christie**, sous-ministre, ministère de la Formation et des Collèges et Universités. Avant d'assumer ce poste, M. Christie était sous-ministre des Affaires intergouvernementales. Il a aussi été sous-ministre adjoint, Coordination des politiques, au Conseil des ministres, et a occupé plusieurs postes supérieurs au ministère des Finances.

**Winnie Wong**, comptable agréée et associée, Wong and Cheng Chartered Accountants. M<sup>me</sup> Wong est comptable agréée et détient une maîtrise en administration de l'Université York. Elle a travaillé dans des banques internationales en financement commercial, crédit, marketing, échange de devises étrangères et prêts aux entreprises.

\* **Steve Dorey**, ancien sous-ministre adjoint et économiste en chef, Bureau des politiques économiques, ministère des Finances. M. Dorey a donné sa démission à titre de membre du conseil d'administration lorsqu'il a quitté la fonction publique de l'Ontario en juillet 1999.



*De gauche à droite, devant : Winnie Wong, Bob Christie, Corey Simpson (conseillère juridique et secrétaire du conseil); de gauche à droite, au fond : Bryne Purchase, John Caliendo, Tony Salerno*

## Notre personnel

Le personnel de l'Office ontarien de financement représente toutes sortes de professions : économistes, comptables et analystes financiers ainsi que spécialistes des systèmes d'information et du Web. Cette diversité reflète un économie « fondée sur le savoir », en constante évolution. Pour que notre organisme reste en mesure d'offrir des services spécialisés de premier ordre au gouvernement, la direction de l'OOF tient à maintenir un environnement de travail et d'apprentissage de qualité qui favorise la croissance et l'épanouissement de tous les membres du personnel.

À cet égard, l'OOF encourage le perfectionnement professionnel, la consolidation des relations et la formation au leadership. La haute direction appuie et encourage la participation aux cours menant à l'obtention du titre d'analyste financier agréé (CFA) ou aux titres professionnels comptables, aux cours offerts par le secteur financier ainsi qu'à des cours de traitement de texte, d'utilisation de logiciel et de conception de sites Web.

Les services internes de l'OOF ont été encouragés à faciliter l'organisation d'ateliers à l'heure du déjeuner afin de fournir au personnel un aperçu des responsabilités de leurs services respectifs. Voici les sujets abordés en 1999-2000 : gestion de la trésorerie, instruments du marché monétaire, Obligations d'épargne de l'Ontario et systèmes informatiques. Les membres du personnel de l'OOF bénéficient de ces ateliers qui accroissent leur connaissance des activités de l'OOF. Leur rendement s'améliore car ils peuvent ainsi travailler plus rapidement.

Au cours de l'exercice écoulé, l'OOF a lancé un nouveau programme de rotation d'emplois. Ce programme vise à inciter le personnel à acquérir de l'expérience dans d'autres secteurs de l'OOF. Les membres du personnel ont ainsi l'occasion de développer leur expérience et leurs compétences et d'accroître leur connaissance de l'organisme.

De concert avec le ministère des Finances, l'OOF a organisé des discussions avec le personnel sur le document intitulé *The 1999 Framework for Action Report: Building the Ontario Public Service for the Future: A Learning Organization*. Ces discussions ont pour objet de souligner l'importance de l'apprentissage et d'échanger des exemples de réussites qui illustrent les différentes manières dont s'effectue l'apprentissage des personnes, des équipes et des ministères.

Enfin, l'OOF fait appel à des contrats de rendement par consentement mutuel qui sont personnalisés pour chaque membre du personnel. Outre les objectifs opérationnels, ces contrats précisent les plans d'éducation, de formation et de perfectionnement prévus pour chaque membre du personnel.



# RAPPORT DE GESTION

Dans la présente section du rapport annuel, les dirigeants de l'Office ontarien de financement exposent et analysent les résultats et les priorités de l'organisme. Cette analyse porte sur l'évaluation que fait l'OOF du climat des affaires, sur les réalisations de 1999-2000 et sur les objectifs fixés pour l'exercice 2000-2001.

Climat des affaires



Division des marchés financiers



Division du contrôle des risques



Division du financement général



Division des opérations sur les marchés financiers et de la trésorerie



Caisse d'épargne de l'Ontario

### Revue des marchés financiers

Devant les signes évidents de reprise de la croissance et les projections d'augmentation de l'inflation, les banques centrales du monde entier ont abandonné la politique monétaire souple adoptée à l'automne de 1998 pour faire face à la crise en faveur d'une position plus neutre et, dans certains cas, plus stricte à la fin de 1999.

Le rendement des obligations du Trésor canadiennes et américaines a augmenté entre le début et la fin de 1999, par anticipation d'une hausse de l'inflation et des taux d'intérêt. Le rendement des obligations du Trésor américaines de 10 ans a atteint un sommet de 6,44 pour 100 et celui des obligations du gouvernement du Canada de 10 ans a grimpé à 6,34 pour 100 en 1999. La Réserve fédérale américaine a augmenté son taux d'intérêt directeur trois fois en 1999, tandis que la Banque du Canada augmentait les taux d'intérêt une fois, dans le but de contenir l'inflation dans la fourchette de 1 à 3 pour 100.

Le rendement des obligations du Trésor américaines de 10 ans s'est accru plus rapidement que celui des obligations du gouvernement du Canada de 10 ans parce que l'inflation a été plus élevée aux États-Unis et que la croissance économique y a été plus forte. En fait, l'écart des obligations de 10 ans par rapport aux obligations américaines est devenu négatif au début de 1999, pour atteindre plus de 40 points de base pendant la première moitié de 1999. À la fin de l'année, l'écart n'était plus que de 19 points de base, à cause de l'augmentation des taux d'intérêt par la Banque du Canada et d'un accroissement du taux d'inflation sous-jacent au Canada.

Le dollar canadien était plus fort à la fin de l'année, grâce à l'augmentation des prix du pétrole et des produits de base.

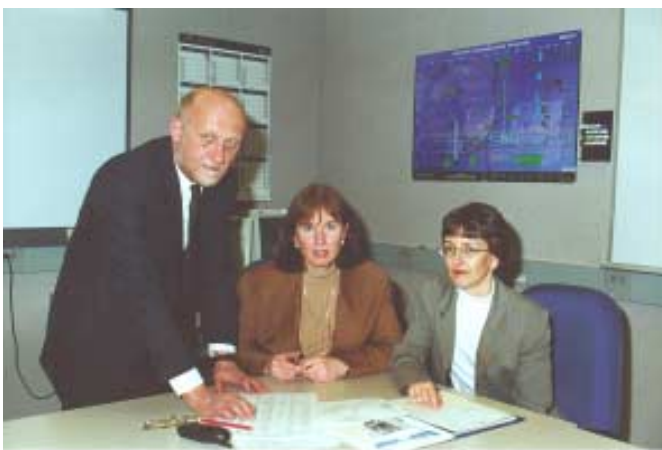
### Revue économique

Stimulé par la vigueur de la demande intérieure et des ventes à l'exportation, le produit intérieur brut (PIB) réel de l'Ontario s'est accru de 5,7 pour 100 en 1999. La forte croissance économique alimente la création d'emplois à un rythme record. En 1999, les nouveaux emplois créés ont atteint le chiffre net sans précédent de 198 000, après une augmentation de 177 000 en 1998. La croissance économique est si rapide que les ventes au détail ont augmenté de 7,3 pour 100 en 1999.

L'assainissement des finances de l'Ontario a beaucoup progressé. L'élimination du déficit et le programme du gouvernement visant à réduire la dette permettront de réduire les besoins d'emprunt futur de la province.

### Résumé des activités liées au passage à l'an 2000

D'importants efforts ont été déployés pour éviter toute perturbation des activités de l'OOF à cause du passage à l'an 2000.



La direction du projet « An 2000 » : (de gauche à droite)  
Andrus Vahtra, Carole Smith, Ingrid Vincent

Grâce à ces efforts, l'OOF et la Caisse d'épargne de l'Ontario (CEO) ont pu continuer d'exercer normalement leurs activités.

Une première évaluation des risques que présentait le passage à l'an 2000 pour l'OOF indiquait que les principaux risques proviendraient des fournisseurs de services externes comme les banques, les agents financiers et les sociétés de services publics assurant les communications et l'alimentation électrique. Pour évaluer tous les risques liés au passage à l'an 2000 et mettre en œuvre les stratégies permettant de les réduire, un groupe de travail a été formé au début de 1998. Ce groupe de travail a collaboré étroitement avec le ministère et avec les bureaux centraux de gestion du projet « An 2000 » et a présenté des rapports réguliers au directeur général et au conseil d'administration de l'OOF. La technologie utilisée par l'OOF a fait l'objet d'examen, d'essais et d'améliorations au besoin. Des groupes de travail ont été créés au sein du personnel afin d'élaborer et de mettre en œuvre des plans d'action

pour s'assurer que tous les systèmes internes étaient prêts et réduire ainsi les risques auxquels étaient exposés les liquidités et les investissements gérés par l'OOF. Le site Web public de l'OOF a servi à informer les intéressés des activités de l'OOF en vue de réduire le risque et de leur déroulement.

On a déterminé que l'infrastructure technologique de la CEO nécessitait une importante mise à niveau et de nombreux essais. Le personnel de la CEO a géré son projet « An 2000 » de manière indépendante, tout en faisant des rapports réguliers au groupe de travail de l'OOF. Le personnel de la CEO a terminé ses mises à niveau avant l'échéance fixée sans aucune répercussion sur le service à la clientèle. Les importantes mises à niveau nécessaires au passage à l'an 2000 ont été bénéfiques pour la CEO qui a ainsi remplacé des outils technologiques désuets par des systèmes modernes plus puissants.

Grâce à l'important travail accompli par le personnel de l'OOF et de la CEO, tous les aspects des fonctions de gestion des deux organismes ont continué à fonctionner normalement sans incident lié au changement de date.

### Technologie

L'essor fulgurant d'Internet transforme radicalement le contexte des affaires, tant dans le secteur public que dans le secteur privé. L'influence d'Internet est particulièrement importante pour la province car c'est un moyen économique d'exercer des activités commerciales et les Canadiens figurent parmi les plus grands utilisateurs d'Internet du monde. Le volume des transactions effectuées par Internet dans le commerce de détail connaît une croissance exponentielle. On peut s'attendre à ce que la prochaine phase de croissance donne lieu à une augmentation du nombre des transactions interentreprises ou « commerce électronique ».

Dans ce contexte en pleine évolution, l'OOF se tient au courant des nouveaux développements technologiques afin de déterminer la meilleure manière de les utiliser pour améliorer le service et réduire les coûts.



### Responsabilités

- Exécuter le programme d'emprunt et les activités de gestion de la dette.
- S'acquitter des obligations juridiques et des dépôts de documents auprès des commissions des valeurs mobilières.
- Gérer les relations avec les investisseurs et la communauté financière.



Gadi Mayman  
directeur général,  
Division des marchés  
financiers

### Réalisations de l'exercice 1999-2000

En 1999-2000, les fonds nécessaires pour financer les besoins de trésorerie, la dette arrivant à échéance et les rachats de titres d'emprunt ont totalisé 10,5 milliards de dollars. L'OOF a financé cette somme par des emprunts publics à long terme de 8,2 milliards de dollars, une augmentation de 1,1 milliard de dollars des emprunts à court terme et un emprunt de 0,9 milliard de dollars au Régime de pensions du Canada, auxquels se sont ajoutés de nouveaux dépôts à la CEO totalisant 0,3 milliard de dollars. Sur les 9,1 milliards de dollars d'emprunts à long terme, 8,4 milliards de dollars ont été contractés en dollars canadiens et 0,7 milliard de dollars en yens japonais. Les emprunts en dollars canadiens comprenaient plus de 2 milliards de dollars provenant de la cinquième émission d'Obligations d'épargne de l'Ontario, plusieurs émissions d'obligations au Canada et 247 millions de dollars provenant d'une émission d'euro-obligations en dollars canadiens.

L'OOF a élaboré avec succès un programme de bons à moyen terme négociables au Canada. Le processus d'émission prévu par ce programme a été simplifié et par conséquent plus rentable. La province a lancé un total de quinze émissions comprenant dix émissions à taux flottant et cinq émissions à taux fixe, qui ont permis de réunir près de 1 milliard de dollars. Les économies réalisées grâce aux cinq émissions à taux fixe qui ont fait l'objet d'une mesure du rendement ont totalisé 6,2 millions de dollars, comparativement aux émissions ordinaires modèles.

La campagne de vente des Obligations d'épargne de l'Ontario de 1999, la plus importante jusqu'à présent, a permis de réunir 2,05 milliards de dollars. Les détenteurs de la série 1995 avaient la possibilité de réinvestir leurs obligations existantes dans la série 1999 à un taux compétitif.

L'OOF a également emprunté 2 milliards de dollars à long terme au nom de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO).

#### **Souplesse et rentabilité des opérations d'emprunt**

Les méthodes souples d'emprunt de l'OOF lui permettent de profiter d'occasions de financement rentables, ce qui est particulièrement important dans les périodes de grande volatilité des marchés.

#### **Calendrier des émissions de titres d'emprunt**

En choisissant judicieusement le moment des émissions de titres d'emprunt en 1999-2000, l'OOF a permis à la province d'économiser 64 millions de dollars, selon une comparaison entre la valeur actualisée et les points de référence.

#### **Sources de financement**

Le marché canadien est resté la principale source de financement à long terme de la province, mais celle-ci a fait appel aux marchés étrangers quand ils lui permettaient de bénéficier de conditions plus avantageuses. Le dynamisme du programme de relations avec les investisseurs et l'utilisation accrue de la technologie Internet ont permis de promouvoir



## Division des marchés financiers

les obligations de l'Ontario et ont grandement facilité la diffusion de l'information dans les milieux financiers.

Les nouveaux outils multimédias permettent de fournir aux investisseurs de l'information financière sur la province sous des formes différentes. En offrant des options variées, l'OOF peut communiquer avec les investisseurs de la manière qui répond le mieux à leurs besoins. Par exemple, la création du site Web de la SFIEO visait à fournir aux investisseurs de l'information sur le programme de financement de cette entité et ses stratégies de gestion de la dette. De plus, une présentation audiovisuelle des finances de la province pour le troisième trimestre, dans laquelle apparaissait le directeur général de l'OOF, a été réalisée à moindres frais au sein même de l'OOF et affichée dans son site Web. Les présentations de ce genre constituent la première étape d'une vaste exploration des technologies faisant appel au Web qui pourraient servir à l'avenir à renforcer les relations de la province avec les investisseurs.

### **Réduction du coût d'emprunt**

L'OOF a continué de constituer d'importantes réserves de liquidités en rachetant à escompte des petites émissions à haut rendement peu liquides pour les remplacer par des émissions modèles plus économiques. L'OOF a largement fait appel aux échanges financiers (swaps) pour créer un financement à long terme à taux fixe beaucoup plus économique que les émissions d'obligations canadiennes traditionnelles.

Les émissions en yens japonais ont constitué une autre stratégie de réduction des coûts. La province a pu emprunter sur 10 ans des fonds à un taux d'intérêt de moins de 2 pour 100, soit 4,5 pour 100 de moins que le taux comparable du marché canadien. L'OOF ne s'expose au risque de change que s'il considère que les avantages liés aux taux d'intérêt étrangers plus faibles l'emportent sur le risque d'appréciation future de la devise étrangère.

Enfin, l'OOF a assumé la responsabilité des programmes d'emprunt et de réduction de la dette de la SFIEO, réduisant ainsi les coûts d'emprunt au profit de la province en général.

### **Activités de gestion des risques**



Michael Manning  
directeur,  
gestion des risques

L'OOF a recours aux options et aux échanges financiers afin de gérer le risque que présentent pour la province les fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change. L'OOF surveille les risques tous les jours et les vérifie annuellement. La rentabilité de ses activités d'emprunt, de gestion de la dette et d'investissement est mesurée chaque jour par rapport à des points de référence établis à l'avance. En 1999-2000, l'OOF a pu économiser 68,6 millions de dollars, selon une comparaison entre la valeur actualisée et les points de référence du secteur financier.

Au 31 mars 2000, la valeur nominale du portefeuille total d'échanges financiers de la province était de 80,6 milliards de dollars, soit 38,5 milliards de dollars en crédits croisés et 42,1 milliards de dollars en échanges de taux d'intérêt.

Afin d'atténuer les risques financiers inhérents à un portefeuille important et diversifié de titres d'emprunt, il est essentiel de se doter de politiques conçues pour en assurer une gestion prudente. Le tableau ci-dessous indique les limites et les stratégies employées par l'OOF pour assurer une gestion saine et rentable des risques de marché, de crédit et d'illiquidité.

### **Priorités pour 2000-2001**

Au cours de cet exercice, la province devra emprunter un total de 9,6 milliards de dollars, soit 8,4 milliards de dollars de titres arrivant à échéance, 0,5 milliard de dollars de rachats anticipés par les détenteurs et de rachats de titres par la province et 0,7 milliard de dollars pour satisfaire aux besoins de liquidités nets. La plupart des opérations d'emprunt s'effectueront probablement sur le marché intérieur. L'OOF compte aussi faire appel à la Caisse d'investissement du Régime de pensions du Canada, qui devrait avoir à sa disposition les sommes nécessaires au refinancement de la quasi-totalité de son portefeuille de titres de créance provinciaux arrivant à échéance.

	Risque	Position
<b>Risque de change</b>	Conformément à la politique concernant le risque de marché, la position de change sur le capital de la dette ne peut dépasser 5 pour 100 de la dette émise et du passif lié aux fiducies.	Au 31 mars 2000, la position de change nette représentait 1,4 pour 100 de la dette émise et du passif lié aux fiducies et elle s'est située en moyenne à 1,1 pour 100 pour l'ensemble de l'exercice. Au cours de l'exercice, la position de change est restée dans les limites approuvées.
<b>Risque lié aux taux d'intérêt flottants</b>	En 1999-2000, la position de taux d'intérêt flottants (nette des réserves de liquidités) de la province était limitée à 20 pour 100 de la dette émise et du passif lié aux fiducies. À compter du 1 <sup>er</sup> avril 2000 une nouvelle mesure, celle des <b>risques liés aux changements des taux d'intérêt</b> , remplacera celle du risque lié aux taux d'intérêt flottants. Selon cette nouvelle mesure, on limite les risques associés aux changements des taux d'intérêt, qui résultent des positions nettes de taux d'intérêt flottants et de la dette à taux fixe venant à échéance dans une période de 12 mois, à un maximum de 25 pour 100 de la dette émise et du passif lié aux fiducies.	Le pourcentage de la position de taux d'intérêt flottants (nette des réserves de liquidités) se situait à 2,9 pour 100 de la dette émise et du passif lié aux fiducies au 31 mars 2000. Au cours de l'exercice, la position de taux d'intérêt flottants est restée dans les limites approuvées.
<b>Risque de refinancement</b>	Le choix de l'échéance des nouveaux titres d'emprunt visera un calendrier d'échéances régulier afin de diversifier le risque lié aux changements des taux d'intérêt résultant du refinancement des titres d'emprunt arrivés à échéance.	En 1999-2000, le refinancement de la dette s'est chiffré à 7,9 milliards de dollars. En 2000-2001, on estime que les échéances se situeront à 8,4 milliards de dollars.
<b>Risque de crédit</b>	L'Ontario ne conclut de nouvelles ententes qu'avec des contreparties ayant au moins la cote « A moins ».	À la fin de l'exercice, 80 pour 100 des échanges financiers en cours concernaient des établissements financiers ayant au moins une cote « AA moins ».
<b>Risque d'illiquidité</b>	Ce risque est contrôlé par la gestion des niveaux des réserves de liquidités, des programmes d'emprunt à court terme et des lignes de crédit négociées à l'avance.	En 1999-2000, le niveau moyen des réserves de liquidités était de 4,5 milliards de dollars. Les programmes de la province concernant les bons du Trésor et les effets en dollars américains sont assujettis à des plafonds de 9 milliards de dollars et de 2,5 milliards de dollars, respectivement. L'OOF peut aussi se prévaloir de la ligne de crédit de la province, qui est de 1,25 milliard de dollars américains.

L'OOF surveillera les marchés financiers internationaux et y fera appel lorsque les coûts de financement totaux seront inférieurs à ceux du marché intérieur canadien. Il se présente de temps à autre des situations particulières qui offrent à la province l'occasion d'obtenir un financement à long terme à des taux avantageux. Citons, par exemple, la courbe de rendement actuellement inversée qui pourra inciter la province à envisager de préférence un financement à plus long terme.

Le programme de financement de 2000-2001 comprendra une sixième émission d'Obligations d'épargne de l'Ontario. Étant donné la réduction des besoins de financement de la province, on s'attend à une campagne plus modeste.

La province effectue des emprunts par l'intermédiaire de l'OOF au nom de la SFIEO. La dette arrivant à échéance totalisant 3,2 milliards de dollars et l'excédent d'encaisse prévu se situant à 0,7 milliard de dollars en 2000-2001, on prévoit des besoins de financement de 2,5 milliards de dollars. Ces sommes seront recouvrées lorsque les recettes spécifiques dépasseront les obligations découlant du service de la dette, ce qui devrait se produire en 2002-2003.

En ce qui a trait aux activités de liaison avec les investisseurs, l'OOF continue d'envisager l'utilisation de technologies exploitables sur Internet, notamment des présentations audiovisuelles, en vue d'intégrer ces formes de communication dans le programme provincial de relations avec les investisseurs lorsque cela sera faisable et rentable. De plus, l'OOF tirera parti de la technologie Internet pour réduire les coûts de financement. L'OOF envisage notamment très sérieusement l'utilisation d'un service de vente aux enchères sur Internet pour les bons du Trésor de la province.

### Responsabilités

- Surveiller et évaluer les risques financiers et la performance liés aux emprunts, à la gestion de la dette et à l'investissement des réserves de liquidités.
- Élaborer des politiques de gestion des risques et surveiller le respect de celles-ci.
- Prévoir et analyser les intérêts sur la dette publique aux fins du budget provincial et des mises à jour financières trimestrielles.
- Évaluer le risque de crédit lié aux contreparties et gérer les relations avec les agences de cotation.
- Offrir à l'OOF un soutien en matière de conception de systèmes et de technologies de l'information.



Kanak Chopra  
directeur,  
Division du contrôle des risques

### Réalisations en 1999-2000

La division a réalisé les buts qu'elle s'était fixés pour chacune de ses responsabilités de base : mesure de la performance et des risques et rapports à cet égard, analyse du crédit et gestion des relations avec les agences de cotation, et systèmes d'information.

L'OOF, qui s'efforce constamment d'utiliser des mesures quantitatives plus élaborées du risque et du rendement, a appliqué la méthodologie de la valeur exposée au risque pour établir un budget risque et une cible de rendement pour son programme de gestion de la dette. Cette méthodologie a été mise à l'essai pendant la deuxième moitié de l'exercice. Il s'agissait de mieux comprendre le concept et de faire ressortir les problèmes de mise en œuvre. Cette méthodologie sert désormais à mesurer le rendement et les risques associés au programme de gestion de la dette de 2000-20001.

Le concept de la valeur exposée au risque a également été appliqué aux intérêts sur la dette publique afin d'estimer les « intérêts exposés au risque », ce qui permet de quantifier la pression à la hausse susceptible de s'exercer sur les coûts d'intérêt de la dette publique provinciale au cours de l'exercice. Le travail d'amélioration des méthodes de prévision et de surveillance des intérêts sur la dette publique s'est également poursuivi.

Des spécifications ont été élaborées pour un système de rapports sur le rendement, qui est un élément des systèmes de rapport sur les risques. Il s'agissait notamment de définir une méthodologie de mesure simplifiée du rendement des programmes d'emprunt et de gestion de la dette. Le développement des systèmes informatiques nécessaires a également commencé.

Afin de favoriser la réduction des coûts d'emprunt de la province, l'OOF a communiqué de façon proactive aux agences de cotation toutes les améliorations des perspectives budgétaires et économiques de l'Ontario. Il les a également informées de la restructuration réussie d'Ontario Hydro. La cote de crédit de l'Ontario s'en est trouvée améliorée : le Dominion Bond Rating Service lui accorde désormais la notation AA (faible) au lieu de A (élevé) et la Société canadienne d'évaluation du crédit a modifié sa perspective, qui est passée de négative à stable.

Au cours de l'exercice 1999-2000, la division a suivi un calendrier très exigeant en matière de développement informatique. Elle a entrepris des travaux touchant plusieurs systèmes de trésorerie, le système intégré de trésorerie (qui regroupe les règlements et le brouillard), le système de gestion de la trésorerie et le système de comptabilité et d'établissement de rapports financiers.

### Priorités pour 2000-2001

Au cours de l'exercice 2000-2001, l'utilisation accrue du concept de la valeur exposée au risque nécessitera une mise à l'essai rigoureuse ainsi que des améliorations des modèles de valeur exposée au risque mis au point à l'interne afin de

## Division du contrôle des risques

mesurer la valeur exposée au risque de façon plus exacte en ce qui concerne les options. L'OOF élaborera un cadre d'essai sous contrainte et d'analyse de scénarios afin de compléter les outils d'évaluation du portefeuille et des stratégies, ainsi que les mesures d'évaluation du risque fondées sur la valeur exposée au risque, le rendement exposé au risque et les intérêts sur la dette publique exposés au risque. L'OOF entend s'assurer de suivre les meilleures pratiques pertinentes du secteur financier en ce qui concerne la gestion des risques.

Les communications avec les agences de cotation financières visent à assurer que la cote de l'Ontario correspond à l'information la plus récente et qu'elle est fondée sur une interprétation juste de la situation financière de la province. Comme la province a désormais un budget équilibré et qu'elle s'est engagée à réduire la dette provinciale nette, l'OOF continuera à plaider vigoureusement auprès des agences de cotation en faveur d'une amélioration de la cote de crédit de la province.

La division entreprendra le travail nécessaire à l'acquisition d'une expertise interne d'évaluation des risques liés aux contrats de production indépendante d'électricité ainsi que l'établissement de normes de rendement pour les contrats de ce type.

Les efforts de modernisation et d'uniformisation des systèmes et des processus de mesure des risques et d'établissement des rapports se poursuivront en vue de réaliser des économies. Les risques liés aux modèles seront gérés par la mise à l'essai et la documentation de tous les modèles d'évaluation et de fixation des prix de l'OOF afin de s'assurer qu'ils tiennent compte des plus récents développements dans le secteur financier.

En 2000-2001, l'OOF continuera d'améliorer ses systèmes informatiques afin de s'acquitter de sa responsabilité de base consistant à dispenser au gouvernement des services de financement et de gestion de la dette de façon économique. On s'attend à d'importants progrès au chapitre du système de trésorerie intégré, du système d'établissement de rapports sur les risques, du système d'établissement de rapports financiers et de comptabilité et du système de gestion de la trésorerie. On s'attend en outre à une utilisation accrue des technologies fondées sur Internet et le commerce électronique. L'OOF fera en sorte de tenir compte des problèmes de sécurité des systèmes lors de la mise en œuvre de ces technologies.

### Responsabilités

- Conseiller les ministères de l'Ontario sur les questions de politique financière, notamment en matière d'options de financement, de partenariats entre le secteur public et privé et de gestion de l'actif.
- Donner des conseils sur les méthodes de financement des projets et de l'infrastructure.
- Donner des conseils sur les répercussions financières des privatisations éventuelles.
- Concevoir des options financières pour les organismes du gouvernement de l'Ontario et les sociétés de la Couronne.



William Ralph  
directeur,  
Division du financement général

### Réalisations en 1999-2000

L'OOF a participé à plusieurs initiatives du gouvernement.

Il a fourni des conseils sur la restructuration financière d'Ontario Hydro, les nouvelles sociétés remplaçantes étant entrées en activité à titre de nouvelles entités le 1<sup>er</sup> avril 1999. L'OOF a également géré les aspects financiers de la transition, notamment les activités de démarrage de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO).

L'OOF a aidé la Catholic School Boards Services Association (CSBSA) à mettre au point la première opération de financement commune pour des conseils scolaires en Ontario. Cette opération a permis de réunir 200 millions de dollars au nom de neuf conseils scolaires de l'Ontario au début de l'exercice 2000-2001.

L'OOF a donné des conseils sur un certain nombre de questions touchant le financement au palier local. En 1999, l'OOF a été invité par l'Association des hôpitaux de l'Ontario (OHA) à faire partie de son groupe de travail sur le financement des immobilisations des hôpitaux. Dans le cadre de sa participation aux travaux de ce groupe, l'OOF a exploré diverses approches en matière de financement, notamment la constitution de consortiums d'emprunt, dans le secteur hospitalier.

Après du Bureau de la privatisation, l'OOF a dispensé des conseils en matière de politique et d'analyse financière au sujet de la vente de l'autoroute express à péage 407. L'autoroute a été vendue 3,107 milliards de dollars. Cette initiative de privatisation a reçu la médaille d'or du financement de projets décernée par le Conseil canadien des sociétés publiques-privées.

La division a également aidé le Bureau de la privatisation à étudier plusieurs autres projets de privatisation.

### Priorités pour 2000-2001

En 1999, la province a annoncé la création de la Société ontarienne SuperCroissance. Cet organisme facilitera la mise en œuvre de l'initiative gouvernementale du Superfonds de croissance de 20 milliards de dollars ainsi que ses activités de privatisation. L'OOF aidera la Société ontarienne SuperCroissance à s'acquitter de son mandat, notamment à définir et à réaliser d'importants projets d'infrastructure et à examiner la privatisation éventuelle d'actifs de la Couronne.

Dans le cadre de ses efforts en vue d'une meilleure efficacité du financement du secteur public en général, l'OOF continuera d'aider ce secteur à regrouper les emprunts de ses membres. Par exemple, l'OOF entend tirer parti du succès de la société de financement des conseils scolaires de l'Ontario (Ontario School Boards Financing Corporation) en aidant les conseils scolaires à réaliser de nouvelles économies dans ce domaine. L'OOF collaborera aussi avec le secteur hospitalier afin d'encourager ses membres à constituer des consortiums d'emprunt. Il entamera également des discussions avec les universités et les collèges afin d'évaluer leur intérêt pour le concept de consortium de financement, notamment dans le cadre du programme de rénovation des immobilisations récemment annoncé. De plus, l'OOF évaluera les avantages d'un mécanisme de financement commun pour le secteur municipal.

## Division du financement général

En collaboration avec le Bureau de restructuration du secteur de l'électricité du ministère des Finances, l'OOF continuera de fournir des conseils et des services d'analyse à l'égard de la restructuration du secteur de l'électricité. Il s'emploiera en particulier à élaborer une stratégie d'ensemble et une méthode de gestion des contrats de production indépendante d'électricité de la SFIEO.

L'OOF conseillera l'Agence ontarienne de développement des sports olympiques et d'aménagement du secteur riverain pour l'élaboration d'une stratégie et d'une méthode qui permettront à la province de fournir des garanties financières à l'appui de la candidature de Toronto pour les Jeux olympiques de 2008.

Enfin, l'OOF cherchera des possibilités de financement efficient pour divers éléments d'actifs provinciaux. Par exemple, il évaluera la faisabilité d'un financement international pour les neuf bombardiers à eau CL-415 et étudiera aussi la possibilité d'une centralisation plus poussée des activités financières, par exemple d'un regroupement des activités de location-bail.

### Responsabilités

- Diriger les initiatives gouvernementales visant à centraliser les activités de gestion de la trésorerie et de services financiers de la province.
- Effectuer les règlements dans le cadre des opérations relatives aux titres d'emprunt, aux valeurs mobilières et aux produits dérivés.
- Donner des conseils en matière bancaire au sujet des recettes et décaissements du Trésor.
- Administrer les relations avec les banques et les agences financières.
- Préparer des rapports comptables et financiers et des rapports de gestion.
- Offrir des conseils sur les questions comptables et leurs conséquences.



Christine Moszynski  
directrice,  
Division des opérations sur les  
marchés financiers et de la  
trésorerie

### Réalisations en 1999-2000

La division a réalisé un certain nombre d'initiatives en vue de mieux programmer les mouvements de trésorerie de la province, d'améliorer les services financiers offerts à ses clients et de consolider ses activités et ses contrôles internes.

#### *Gestion de la trésorerie*

L'OOF a réussi à faire inclure des principes de gestion prudente de la trésorerie dans la Directive sur l'obligation de rendre compte en matière de paiements de transfert du Secrétariat du Conseil de gestion. La Section de gestion de la trésorerie a collaboré avec le Bureau des services communs (BSC) et les responsables du projet Système intégré de gestion de l'information financière (SIGIF) en vue de fournir des directives sur l'intégration des services liés à la gestion de la trésorerie.

La Section de gestion de la trésorerie a mis en œuvre la première phase d'un système intégré de prévision des mouvements de trésorerie qui a permis de remplacer les systèmes existants par une technologie plus moderne et compatible avec l'an 2000.

Afin de sensibiliser les ministères ontariens à la gestion de la trésorerie et de favoriser l'adoption de pratiques de type commercial, le personnel de l'OOF a présenté plusieurs séminaires sur la gestion de la trésorerie aux ministères du gouvernement.

Enfin, la Section de gestion de la trésorerie a terminé la planification, l'organisation et la prise en charge des activités de financement bancaire et de prévisions des mouvements de trésorerie pour la SFIEO.

#### *Services bancaires*

Tout au long de l'exercice 1999-2000, l'OOF a collaboré avec le ministère des Finances, d'autres ministères, ServiceOntario, Entreprises branchées de l'Ontario et le groupe de travail sur le commerce électronique afin de concevoir et de mettre en œuvre des moyens rentables de perception des recettes et de paiement. Il s'agissait en particulier d'utiliser des nouvelles technologies bancaires, telles que des services par Internet et des cartes électroniques de prestataire.

À cet égard, l'OOF a également participé, en collaboration avec le Secrétariat du Conseil de gestion, à l'élaboration d'une politique gouvernementale pour le commerce électronique par Internet. L'OOF a pour but de réaliser les économies que permet cette technologie le plus rapidement possible, tout en respectant des normes de sécurité strictes.

Le Conseil de gestion a approuvé la prorogation jusqu'en novembre 2000 du contrat actuel de services d'acceptation des cartes de débit et de crédit afin d'éviter les problèmes susceptibles de résulter du passage à l'an 2000. En prévision de l'appel d'offres concurrentiel concernant l'acceptation des cartes de crédit et de débit en 2000-2001, l'OOF a réalisé une étude de marché afin de déterminer les options stratégiques qui permettront à la province d'obtenir les droits les plus faibles possibles sur le marché.



## Division des opérations sur les marchés financiers et de la trésorerie

L'OOF a aidé le ministère de la Formation et des Collèges et Universités dans ses négociations avec les banques et le gouvernement fédéral en vue de conclure un nouvel accord de financement qui favorisera un programme harmonisé de prêts aux étudiants.

Enfin, l'OOF a conseillé la SFIEO et établi les services bancaires dont elle avait besoin.

### **Comptabilité et règlement**

L'OOF a assumé la responsabilité des services de comptabilité et de règlement à l'égard de la dette de l'ancienne Ontario Hydro et de son portefeuille d'instruments financiers. L'OOF a donc organisé le personnel et les systèmes de soutien et mis en œuvre les procédures nécessaires pour s'acquitter de ses nouvelles responsabilités. L'OOF est en outre chargé de la préparation des analyses et des rapports financiers de la SFIEO.

Des mesures ont été prises pour rester au courant des nouveautés dans le domaine comptable en ce qui concerne les emprunts, les intérêts sur la dette public et les autres instruments financiers.

### **Priorités pour 2000-2001**

#### **Gestion de la trésorerie**

L'OOF continuera à promouvoir la bonne gestion de la trésorerie et l'adoption de pratiques de type commercial dans tous les ministères de l'Ontario. La Section de gestion de la trésorerie restera en rapport avec le Bureau du contrôleur, le ministère des Finances et le Bureau des services communs du Secrétariat du Conseil de gestion pour assurer le maintien des services de gestion de la trésorerie et services connexes après la restructuration des fonctions d'administration financière dans les ministères.

Le personnel de la division participera au projet Système intégré de gestion de l'information financière (SIGIF) de manière qu'il réponde de façon satisfaisante aux besoins d'information de l'OOF en matière de gestion de la trésorerie et que les renseignements nécessaires soient disponibles pendant la période de transition. Enfin, la Section de gestion de la trésorerie entreprendra d'autres améliorations aux prévisions de trésorerie pour répondre aux besoins à court et à long terme.

#### **Services bancaires**

L'OOF continuera de collaborer avec les ministères, le Bureau des services communs, Service Ontario, Entreprises branchées de l'Ontario et le groupe de travail sur le commerce électronique pour concevoir et mettre en œuvre des moyens rentables de perception des recettes et de paiement en faisant appel aux services bancaires existants et nouveaux. L'OOF continuera également de promouvoir l'usage efficace des cartes électroniques de prestataire dans toute la mesure du possible.

Comme le secteur bancaire conçoit de nouveaux services faisant appel à des technologies en constante évolution, l'OOF se fera aider par les banques afin que le gouvernement puisse réaliser les économies qui sont désormais possibles. La plus prometteuse de ces nouvelles technologies est le commerce électronique par Internet dont le gouvernement n'a pas encore pleinement tiré parti pour offrir ses services.

Par exemple, l'OOF, en collaboration avec le ministère des Finances et les grandes banques, lancera un service de déclaration fiscale électronique au cours de l'été 2000. Une fois ce service mis en place, les contribuables pourront régler leurs taxes par voie électronique, ce qui est une méthode plus pratique et plus efficace sur le plan administratif que toute autre option de perception.

En 2000-2001, l'OOF procédera à un appel d'offres concurrentiel pour les services d'acceptation des cartes de crédit et de débit et gèrera la mise en œuvre de ces services dans tous les ministères concernés. L'OOF effectuera également un appel d'offres pour les services de règlement et de garde de biens nécessaires aux activités de l'OOF sur les marchés obligataires et monétaires.

La Division des opérations sur les marchés financiers et de la trésorerie fournira des conseils en matière bancaire et un soutien opérationnel pour la campagne de vente des Obligations d'épargne de l'Ontario de cette année.



L'OOF continuera d'aider le ministère de la Formation et des Collèges et Universités dans ses négociations avec les banques et le gouvernement fédéral en vue de créer un programme harmonisé de prêts aux étudiants. La date cible de mise en place du nouveau mécanisme de financement est le 1<sup>er</sup> août 2001.

### **Comptabilité et règlement**

La conception et la mise en œuvre d'un nouveau « système de trésorerie intégré » en 2000-2001 permettra d'améliorer les processus, l'exactitude, la rapidité, l'efficacité et la satisfaction du personnel. Une fois le système opérationnel en 2000-2001, la province réalisera des économies annuelles estimées à 150 000 \$. On cherchera en outre à mieux intégrer l'administration du portefeuille de titres d'emprunt de la SFIEO aux activités de l'OOF afin d'accroître l'exactitude et l'efficacité.

L'OOF continuera de se tenir au courant des nouveautés dans le domaine comptable et de s'assurer que l'OOF est à l'avant-garde dans le domaine des rapports financiers présentés par la province et la SFIEO.

Enfin, l'OOF entreprendra un examen des meilleures pratiques du secteur financier en ce qui a trait aux règlements et aux fonctions des agences financières et apportera les changements voulus.

### Responsabilités

- Offrir des comptes chèques et des comptes d'épargne, des dépôts à court terme et des certificats de placement garantis au public.
- Planifier et mener à bien la campagne de vente des Obligations d'épargne de l'Ontario.



David Brand  
directeur, CEO

La Caisse d'épargne de l'Ontario (CEO) a pour mandat de fournir un financement à la province tout en offrant des services financiers à la population. À l'heure actuelle, la CEO offre des services de dépôt au public grâce à un réseau de 23 succursales et de cinq agences. Elle détient actuellement 2,8 milliards de dollars en dépôt, variant des dépôts à vue payant des intérêts quotidiens aux certificats de placement garantis à échéance de cinq ans. Les dépôts effectués à la CEO offrent aux déposants la même sécurité qu'aux détenteurs d'obligations de la province.

### Réalizations de 1999-2000

La campagne de 1999 de vente des Obligations d'épargne de l'Ontario, la plus importante campagne provinciale du genre de l'histoire canadienne, a rapporté plus de 2 milliards de dollars.

En 1999, la CEO a mis en œuvre quelques améliorations modestes à sa gamme de produits afin de développer sa clientèle et d'accroître la valeur des services offerts à sa clientèle actuelle. Parmi ces améliorations, citons le lancement d'un certificat de placement garanti encaissable toute l'année et des améliorations à son réseau informatique bancaire. La CEO a en outre entrepris la création de son propre site Web qui permettra aux clients d'avoir accès aux produits de la CEO par voie électronique.

### Priorités pour 2000-2001

La CEO est un candidat à la privatisation mais elle doit encore faire l'objet d'un examen par la Société ontarienne SuperCroissance. Si l'on décide de privatiser la CEO, celle-ci participera à la mise en œuvre de cette décision en veillant aux intérêts de sa clientèle. La mise au point de nouveaux produits visant à améliorer le service à la clientèle continuera en 2000-2001, sous réserve de l'approbation de la Société ontarienne SuperCroissance. Au début du nouvel exercice, la CEO lancera son propre site Web afin d'offrir à sa clientèle actuelle et potentielle des informations en ligne et la possibilité d'acheter certains produits sans avoir à se rendre à une succursale.

# ÉTATS FINANCIERS

Aperçu des résultats financiers



Responsabilité à l'égard de la présentation des états financiers



Rapport du vérificateur



Bilan



État des résultats nets et des bénéfices non répartis



État des flux de trésorerie



Notes afférentes aux états financiers

## Aperçu des résultats financiers

La principale source de recettes de l'OOF demeure la Caisse d'épargne de l'Ontario (CEO), qui reçoit des dépôts du public. L'OOF administre la CEO en qualité de mandataire du ministère des Finances. Les dépôts de la CEO font partie du passif réel du Trésor.

Le total des fonds en dépôt à la CEO au 31 mars 2000 se chiffrait à 2,8 milliards de dollars, soit une augmentation de plus de 300 millions de dollars par rapport aux chiffres déclarés au 31 mars 1999, soit 2,5 milliards de dollars. Cette augmentation est due en grande partie à un accroissement des dépôts relatifs aux certificats de placement garantis (CPG) à long terme (145 millions de dollars) et aux dépôts effectués par la Société des casinos de l'Ontario (175 millions de dollars) et l'Agence ontarienne des eaux (15 millions de dollars). Les dépôts de la Société immobilière de l'Ontario ont diminué de 10 millions de dollars.

Le taux d'intérêt effectif moyen sur l'ensemble des dépôts de la CEO est passé de 4,15 pour 100 en 1998-1999 à 4,28 pour 100 en 1999-2000. Cette augmentation reflète la hausse générale des taux d'intérêt à court terme par rapport au dernier exercice.

Les résultats nets de l'OOF pour l'exercice terminé le 31 mars 1999 étaient de 8,9 millions de dollars, soit une augmentation de 300 000 \$ par rapport aux 8,6 millions de dollars enregistrés pour le dernier exercice. L'augmentation nette des intérêts créditeurs, soit 750 000 \$, ainsi que l'accroissement des recettes diverses de la CEO, soit 200 000 \$, ont été compensées par des frais d'exploitation directs de 630 000 \$, dus principalement aux initiatives supplémentaires relatives au passage à l'an 2000.

Les salaires et avantages sociaux de l'OOF ont totalisé 16,6 millions de dollars, soit une augmentation de 265 000 \$ par rapport au dernier exercice, qui est due principalement à un versement unique de cotisations syndicales au nom de certains employés de la CEO.

Les frais administratifs et généraux de l'OOF ont augmenté de 370 000 \$ par rapport au dernier exercice, principalement à la CEO, à cause des initiatives supplémentaires relatives au passage à l'an 2000.

La valeur nette des immobilisations au 31 mars 2000 était de 2 millions de dollars, ce qui représente le solde au 31 mars 1999, soit 2,4 millions de dollars, plus des achats totalisant 780 000 \$ et moins 1 166 000 \$ d'amortissement. Les achats portaient principalement sur les mises à niveau des postes de travail informatiques et de l'infrastructure technologique qui étaient nécessaires pour le passage à l'an 2000 et l'exécution d'applications financières spécialisées.

Les bénéfices non répartis, soit 55,9 millions de dollars (depuis la création de l'OOF), représentent des montants nominaux de référence. Chaque année, les résultats financiers de l'OOF font l'objet d'une consolidation proportionnelle avec ceux de la province. Ce traitement comptable est conforme aux directives du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA), qui considère l'OOF comme un organisme de service.

À titre de mandataire de la province, l'OOF a accordé à des organismes publics des prêts dont le remboursement doit être financé par des recettes perçues auprès de tiers. Ces prêts sont déclarés dans la note 5 afférente aux états financiers. Il s'agit de prêts consentis au Palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto pour l'expansion de ses installations, à la Commission de transport Ontario Northland pour l'acquisition de nouveaux wagons pour le transport du bois, à la Corporation de la ville de Windsor pour la construction du palais de justice de Windsor et au Centre Centennial des sciences et de la technologie pour la construction du cinéma OMNIMAX.

Au 31 mars 2000, le solde impayé de ces prêts, intérêts capitalisés compris, était de 215 millions de dollars, soit une diminution de 1,5 milliard de dollars par rapport au chiffre de 1,71 milliard de dollars déclaré il y a un an. Cette diminution est due à la cession à la province du prêt consenti à la Société d'investissement dans les transports de l'Ontario (SITO). Afin de faciliter la vente, le 5 mai 1999, de la SITO par la province, l'OOF a cédé et transféré à la province, à compter du 6 avril 1999, tous ses droits, titres et intérêts relatifs à ses créances auprès de la SITO, qui comprenaient des titres de créance à long terme, des billets et les intérêts courus. La dette de l'OOF envers la province, soit 1,5 milliard de dollars, intérêts courus compris, a ainsi été acquittée.

L'OOF a continué d'offrir des services de gestion des investissements à la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (SGFPNO) et a fourni des services de gestion des investissements à la Fondation Trillium de l'Ontario et à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario. Au 31 mars 2000, l'OOF gérait des investissements de 194 millions de dollars, 58 millions de dollars et 15 millions de dollars, respectivement, en leur nom (199 millions de dollars, au nom de la SGFPNO, au 31 mars 1999).

## Aperçu des résultats financiers

L'OOF gère également les prêts et les emprunts de l'ancienne Société ontarienne d'aménagement municipal. L'actif de 80 millions de cette dernière se compose de débetures émises par divers conseils scolaires et municipalités. Un montant équivalent de passif est dû au Régime de pensions du Canada et à la province. Au cours de l'exercice 1999-2000, environ 316 000 \$ de prêts aux municipalités sont arrivés à échéance. Les intérêts créditeurs et débiteurs annuels au titre de l'actif et du passif de la Société ontarienne d'aménagement municipal se chiffrent à 7,8 millions de dollars et devraient rester stables jusqu'en 2001, année où les prêts du RPC commenceront à arriver à échéance.

## Responsabilité à l'égard de la présentation des états financiers

Les états financiers de l'Office ontarien de financement, que vous trouverez ci-joints, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada, et c'est la direction qui en assume la responsabilité. La préparation d'états financiers nécessite l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, particulièrement lorsque la comptabilisation des opérations ne peut être effectuée avec certitude qu'au cours d'une période ultérieure. Les états financiers ont été établis en bonne et due forme suivant un seuil de signification raisonnable et sont basés sur les renseignements disponibles au 19 juin 2000.

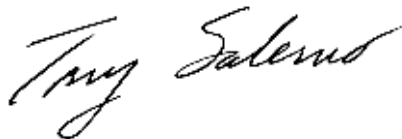
La direction maintient un système de contrôles internes conçu pour assurer dans une mesure raisonnable la protection de l'actif et l'accès en temps voulu à des renseignements financiers fiables. Ce système comprend des politiques et procédures formelles ainsi qu'une structure organisationnelle qui assure, comme il se doit, la délégation des pouvoirs et la division des responsabilités. Un service de vérification interne évalue en permanence et de manière indépendante l'efficacité de ces contrôles internes et fait part de ses conclusions à la direction et au comité de vérification du conseil d'administration.

Le conseil d'administration, par l'intermédiaire du comité de vérification, doit s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard des rapports financiers et des contrôles internes. Le comité de vérification tient des réunions régulières avec la direction, les vérificateurs internes et le vérificateur externe pour discuter des questions qu'ils ont soulevées et pour revoir les états financiers avant d'en recommander l'approbation au conseil d'administration.

Ces états financiers ont été vérifiés par le vérificateur provincial. La responsabilité du vérificateur provincial consiste à exprimer une opinion sur la question de savoir si les états financiers sont présentés fidèlement et conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le rapport du vérificateur, présenté à la page suivante, indique la portée de l'examen du vérificateur et son opinion.

Au nom de la direction :

Le vice-président et directeur général,

A handwritten signature in cursive script that reads "Tony Salerno".

Tony Salerno

Office of the  
Provincial Auditor  
of Ontario



Bureau du  
vérificateur provincial  
de l'Ontario

Box 105, 15th Floor, 20 Dundas Street West, Toronto, Ontario M5G 2C2  
B.P. 105, 15e étage, 20, rue Dundas ouest, Toronto (Ontario) M5G 2C2  
(416) 327-2381 Fax: (416) 327-9862

### Rapport du vérificateur

À l'Office ontarien de financement  
et au ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de l'Office ontarien de financement au 31 mars 2000 et l'état des résultats nets et des bénéfices non répartis ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Office. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Office au 31 mars 2000 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Le vérificateur provincial,

A handwritten signature in black ink that reads 'Erik Peters'.

Erik Peters, FCA

Toronto (Ontario)  
le 19 juin 2000

## Bilan

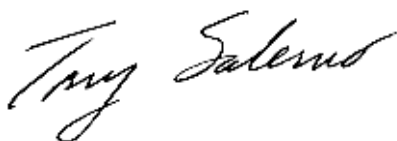
<i>(en milliers de dollars)</i>	OOF	CEO	Total au 31 mars 2000	Total au 31 mars 1999
<b>ACTIF</b>				
<b>Actif à court terme</b>				
Encaisse	121 \$	22 613	22 734	44 992 \$
Fonds à recevoir de la province de l'Ontario (note 2i)	314	2 307 122	2 307 436	1 890 744
Débiteurs	3 019	37 615	40 634	40 729
Prêts à recevoir (note 4)	326	—	326	316
<b>Total de l'actif à court terme</b>	<b>3 780 \$</b>	<b>2 367 350</b>	<b>2 371 130</b>	<b>1 976 781 \$</b>
<b>Actif à long terme</b>				
Immobilisations (note 3)	1 447	575	2 022	2 405
Fonds à recevoir de la province de l'Ontario (note 2ii)	—	532 885	532 885	624 602
Prêts à recevoir (note 4)	79 505	—	79 505	79 832
<b>Total de l'actif</b>	<b>84 732 \$</b>	<b>2 900 810</b>	<b>2 985 542</b>	<b>2 683 620 \$</b>
<b>PASSIF ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS</b>				
<b>Passif à court terme</b>				
Fournisseurs et charges à payer	4 367 \$	33 277	37 644	39 217 \$
Fonds en dépôt (note 2i)	—	2 279 288	2 279 288	1 892 681
Somme payable à la province de l'Ontario (note 4)	326	—	326	316
<b>Total du passif à court terme</b>	<b>4 693 \$</b>	<b>2 312 565</b>	<b>2 317 258</b>	<b>1 932 214 \$</b>
<b>Dette à long terme</b>				
Fonds en dépôt (note 2ii)	—	532 885	532 885	624 602
Somme payable au RPC et à la province de l'Ontario (note 4)	79 515	—	79 515	79 841
<b>Total du passif</b>	<b>84 208 \$</b>	<b>2 845 450</b>	<b>2 929 658</b>	<b>2 636 657 \$</b>
<b>Bénéfices non répartis</b>	<b>524</b>	<b>55 360</b>	<b>55 884</b>	<b>46 963</b>
<b>Total du passif et des bénéfices non répartis</b>	<b>84 732</b>	<b>2 900 810</b>	<b>2 985 542</b>	<b>2 683 620 \$</b>

*Voir les notes afférentes aux états financiers.*

Approuvé au nom du conseil d'administration :



Bryne Purchase,  
président



Tony Salerno,  
vice-président et directeur général



## État des résultats nets et des bénéfices non répartis

<i>(en milliers de dollars)</i>	OOF	CEO	Total au 31 mars 2000	Total au 31 mars 1999
<b>RECETTES</b>				
Intérêts	7 716 \$	134 899	142 615	126 940 \$
Recouvrement des coûts de la province	10 392	—	10 392	10 202
Recettes diverses	—	1 540	1 540	1 334
<b>Total des recettes</b>	<b>18 108 \$</b>	<b>136 439</b>	<b>154 547</b>	<b>138 476 \$</b>
<b>DÉPENSES</b>				
Intérêts sur la dette à court terme	— \$	81 824	81 824	69 004 \$
Intérêts sur la dette à long terme	7 711	32 157	39 868	37 764
Traitements, salaires et avantages sociaux	7 589	9 031	16 620	16 355
Frais administratifs et généraux	1 986	4 162	6 148	5 778
Amortissement	818	348	1 166	981
<b>Total des dépenses</b>	<b>18 104 \$</b>	<b>127 522</b>	<b>145 626</b>	<b>129 882 \$</b>
Résultats nets de l'exercice	4 \$	8 917	8 921	8 594 \$
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	520	46 443	46 963	38 369
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	524 \$	55 360	55 884	46 963 \$

*Voir les notes afférentes aux états financiers.*

## État des flux de trésorerie

<i>(en milliers de dollars)</i>	OOF	CEO	Total au 31 mars 2000	Total au 31 mars 1999
<b>Rentrées (sorties) nettes liées au fonctionnement</b>				
Résultats nets de la période	4 \$	8 917	8 921	8 594 \$
Ajustement des rentrées nettes liées au fonctionnement :				
Amortissement	818	348	1 166	981
Variation nettes des débiteurs, des fournisseurs et des charges à payer	(209)	(1 269)	(1 478)	(103)
Rentrées (sorties) nettes liées au fonctionnement	613 \$	7 996	8 609	9 472 \$
<b>Rentrées (sorties) nettes liées aux activités de financement</b>				
Augmentation des fonds en dépôt	— \$	294 890	294 890	272 424 \$
Remboursements versés à la province (prêts de la SOAM)	(316)	—	(316)	(316)
Remboursements versés par les emprunteurs de la SOAM	317	—	317	315
Rentrées (sorties) nettes liées aux activités de financement	1 \$	294 890	294 891	272 423 \$
<b>Rentrées (sorties) nettes liées aux activités d'investissement</b>				
Augmentation (diminution) des prêts de la CEO accordés à la province de l'Ontario	— \$	(324 975)	(324 975)	(259 461) \$
Achats d'immobilisations	(609)	(174)	(783)	(1 060)
Rentrées (sorties) nettes liées aux activités d'investissement	(609) \$	(325 149)	(325 758)	(260 521) \$
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	5 \$	(22 263)	(22 258)	21 374 \$
Encaisse au début de l'exercice	116	44 876	44 992	23 618
<b>Encaisse à la fin de l'exercice</b>	121 \$	22 613	22 734	44 992 \$

*Voir les notes afférentes aux états financiers.*

## Notes afférentes aux états financiers

(Tous les tableaux sont en milliers de dollars.)

### HISTORIQUE

L'Office ontarien de financement (l'OOF) a été créé à titre d'organisme de la Couronne le 15 novembre 1993 par la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement* (la Loi). Conformément à la Loi, l'OOF a pour mission :

- d'aider les organismes publics et la province de l'Ontario à emprunter et à investir des fonds;
- d'élaborer des programmes de financement et de les mettre en œuvre, d'émettre des valeurs mobilières, de gérer les risques de trésorerie, les risques de change et autres risques financiers au nom de la province ou d'un organisme public;
- de fournir les autres services financiers qui sont jugés avantageux pour la province ou un organisme public.
- d'exploiter, à titre de mandataire du ministre des Finances, les bureaux prévus par la *Loi sur la Caisse d'épargne de l'Ontario*;
- d'assumer toute autre responsabilité qui lui est confiée par le lieutenant-gouvernement en conseil.

L'OOF est constitué en personne morale conformément aux lois de l'Ontario. L'OOF est exonéré des impôts fédéral et provincial sur le revenu comme le prévoit l'alinéa 149(1)d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada.

### 1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

- (i) **Généralités** : Les états financiers sont préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus et prescrits par l'Institut Canadien des Comptables Agréés.
- (ii) **Immobilisations** : Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée estimative de vie utile des immobilisations, telle qu'elle est indiquée ci-dessous. Aucun amortissement n'est constaté au cours de l'année d'acquisition.

Meubles et matériel	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	durée résiduelle du bail

### 2. CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ONTARIO

L'OOF exploite la Caisse d'épargne de l'Ontario (CEO) à titre de mandataire du ministre des Finances. La CEO accepte les dépôts du public, du gouvernement et d'autres organismes publics, lesquels font partie du Trésor de la province et constituent des éléments du passif réel de la province. Les frais d'administration de 1 062 670 \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2000 (933 800 \$ au 31 mars 1999) concernant la CEO sont payés par le ministre des Finances et ne sont pas compris dans les présents états financiers. Le taux d'intérêt moyen payé aux déposants et celui gagné auprès de la province pour l'exercice terminé le 31 mars 2000 étaient de 4,28 et 5,04 pour 100, respectivement (4,15 et 4,99 pour 100, respectivement, au 31 mars 1999). Ces dépôts se répartissent comme suit :

(i) **Fonds à recevoir de la province de l'Ontario et fonds en dépôt à court terme**

	Au 31 mars 2000	Au 31 mars 1999
Dépôts à court terme	147 696 \$	190 223 \$
Dépôts à vue	1 490 462	1 124 201
CPG arrivant à échéance dans l'année	641 130	578 257
<b>Total des fonds en dépôt à court terme</b>	<b>2 279 288 \$</b>	<b>1 892 681 \$</b>

## Notes afférentes aux états financiers

Les fonds en dépôt à court terme comprennent les dépôts effectués par la Société des casinos de l'Ontario (SCO), l'Agence ontarienne des eaux (AOE), la Société immobilière de l'Ontario (SIO) et d'autres organismes gouvernementaux, soit environ 555 millions de dollars (117 millions de dollars au 31 mars 1999). Les fonds détenus au nom de la SCO, soit 410 millions de dollars, ont été transférés d'un dépôt à long terme à un compte à vue à court terme portant intérêt à un taux de 4,90 pour 100 (236 millions de dollars, investis dans des CPG à long terme, portant intérêt à un taux variable, de 4,33 à 5,65 pour 100, au 31 mars 1999). Au 31 mars 2000, les fonds détenus au nom de l'AOE et de la SIO, soit au total 114 millions de dollars, portaient intérêt à un taux variable, de 5,31 à 5,52 pour 100, et au taux préférentiel moins 2 pour 100, respectivement (109 millions de dollars portant intérêt à un taux variable, de 4,50 à 5,50 pour 100 pour les deux comptes combinés, au 31 mars 1999).

Le total des « fonds à recevoir de la province » à court terme, soit 2 307 436 \$ (1 890 744 \$ au 31 mars 1999), comprend les fonds en dépôt à court terme plus le fonds de roulement, principalement celui de la CEO.

### (ii) Fonds à recevoir de la province de l'Ontario et fonds en dépôts à long terme

Le total des « fonds à recevoir de la province » à long terme représente les dépôts à l'égard desquels la CEO a émis des CPG à long terme. Ces dépôts arrivent à échéance comme suit :

Exercice terminé le 31 mars	Au 31 mars 2000		Au 31 mars 1999	
	Principal arrivant à échéance	Taux d'intérêt effectif moyen (%)	Principal arrivant à échéance	Taux d'intérêt effectif moyen (%)
2001	— \$		384 899 \$	5,02
2002	250 290	5,71	120 839	5,82
2003	135 447	5,56	75 510	5,37
2004	55 984	5,35	43 354	5,22
2005	91 164	5,90	—	
<b>Total</b>	<b>532 885 \$</b>		<b>624 602 \$</b>	

### 3. IMMOBILISATIONS

Le solde des immobilisations, net de l'amortissement, se présente comme suit (l'amortissement commence au cours de l'exercice suivant celui de l'acquisition) :

	Coût	Amortissement cumulé	Chiffre net au 31 mars 2000	Chiffre net au 31 mars 1999
Meubles et matériel	1 154 \$	(1 020) \$	134 \$	314 \$
Matériel informatique	4 737	(3 049)	1 688	1 846
Améliorations locatives	1 194	(994)	200	245
	<b>7 085 \$</b>	<b>(5 063) \$</b>	<b>2 022 \$</b>	<b>2 405 \$</b>

### 4. SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'AMÉNAGEMENT MUNICIPAL

Conformément à la Loi de 1993 sur le plan d'investissement, la Société ontarienne d'aménagement municipal (SOAM) a cessé d'exister et son actif et son passif ont été transférés à l'OOF le 15 novembre 1993. La SOAM recevait des prêts du Régime de pensions du Canada (RPC) et de la province et les utilisait pour accorder des prêts aux municipalités et aux conseils scolaires à des conditions semblables à celles de ses propres emprunts.

Au 31 mars 2000, la partie de la dette à long terme arrivant à échéance en 2000-2001 se chiffrait à 326 000 \$ (316 000 \$ arrivant à échéance en 1999-2000 au 31 mars 1999); ce montant est payable à la province. La dette à long

## Notes afférentes aux états financiers

terme (arrivant à échéance pendant l'exercice se terminant le 31 mars 2002 ou après) est constituée de 494 000 \$ de dette envers la province et de 79 millions de dollars de dette envers le Régime de pensions du Canada (820 000 \$ et 79 millions de dollars, respectivement, arrivant à échéance pendant l'exercice se terminant le 31 mars 2001 ou après, au 31 mars 1999). L'encours de la dette s'établit comme suit:

Exercice terminé le 31 mars	Au 31 mars 2000		Au 31 mars 1999	
	Principal arrivant à échéance	Taux d'intérêt effectif moyen (%)	Principal arrivant à échéance	Taux d'intérêt effectif moyen (%)
2000	— \$		316 \$	13,39
2001	326	13,58	326	13,58
2002	354	13,59	354	13,59
2003	64	11,55	64	11,55
2004	54	11,55	54	11,55
2005	6	11,25	—	
1 - 5 ans	804 \$		1,114 \$	
6 - 20 ans	79 037	9,61	79 043	9,61
<b>Total</b>	<b>79 841 \$</b>		<b>80 157 \$</b>	

### 5. TRANSACTIONS AVEC LA PROVINCE ET D'AUTRES ORGANISMES PUBLICS

- (i) **Activités de financement entre la province et d'autres organismes publics** : À titre d'intermédiaire financier de la province, l'OOF fournit à divers organismes publics un financement dont le remboursement doit provenir de recettes perçues auprès de tiers. L'OOF emprunte à la province les fonds servant à effectuer ces prêts, en se prévalant d'une facilité de crédit de 2,16 milliards de dollars. L'OOF remet à la province les remboursements qu'il reçoit des organismes publics. Ces opérations ne figurent pas dans les présents états financiers.

Conformément à une politique de prêt de l'OOF, adoptée par le conseil d'administration le 17 décembre 1997, chaque avance que l'OOF reçoit en se prévalant de la facilité de crédit actuelle porte intérêt aux taux équivalant au taux d'intérêt payable à l'OOF sur le prêt correspondant consenti à un ou à plusieurs organismes publics. Au 31 mars 2000, un montant de 215 millions de dollars (1,71 milliard de dollars au 31 mars 1999), intérêts courus compris, avait été avancé par la province à l'OOF; ce montant doit être remboursé par l'OOF au plus tard le 31 août 2027.

Les fonds sont en général avancés par l'OOF à des organismes publics aux termes de dispositions de financement provisoires, consistant en un certain nombre de billets dont la durée ne dépasse pas un an. L'intérêt est payable sur le principal et sur les intérêts capitalisés. Au 31 mars 2000, ces taux d'intérêt variaient entre 4,98 et 5,48 pour 100 (4,75 à 5,65 pour 100 au 31 mars 1999). L'OOF a l'intention de remplacer ces billets par une dette à terme; les conditions de remboursement seront alors finalisées.

Avant le 31 mars 2000, les montants suivants ont été convertis en débentures : 3,9 millions de dollars au taux de 5,64 pour 100 échéant le 1er avril 2008, 12,7 millions de dollars au taux de 6,37 pour 100 échéant au 1er août 2014 et 19 millions de dollars au taux de 5,6 pour 100 échéant le 1er décembre 2014 en ce qui concerne la Commission de transport Ontario Northland.

Les montants suivants représentent les fonds à recevoir par l'OOF au nom de la province, intérêts capitalisés compris, nets des coûts de financement. Il s'agit d'opérations entre apparentés, à l'exception de celles concernant la ville de Windsor.

## Notes afférentes aux états financiers

	31 mars 2000	31 mars 1999
Société d'investissement dans		
les transports de l'Ontario – Autoroute 407	— \$	1 524 642 \$
Palais des congrès de la Communauté urbaine de Toronto	156 583	151 360
Corporation de la ville de Windsor	23 450	19 923
Commission de transport Ontario Northland	34 717	17 725
Centre Centennial des sciences et de la technologie	607	600
	<b>215 357 \$</b>	<b>1 714 250 \$</b>

La Société d'investissement dans les transports de l'Ontario (SITO) est un organisme de la Couronne de la province constitué par la Loi de 1993 sur le plan d'investissement. En 1999, la Société a été maintenue à titre de personne morale avec capital-actions aux termes de la Loi sur les sociétés par actions de l'Ontario, en propriété exclusive de la province et renommée « Société des concessions ETR-407 Limitée ». Cette société a été vendue à un consortium privé le 5 mai 1999.

Afin de faciliter la vente, le 6 avril 1999, de la Société d'investissement dans les transports de l'Ontario (SITO) par la province de l'Ontario, l'OOF a cédé et transféré à la province tous ses droits, titres et intérêts relatifs à ses créances auprès de la SITO, qui comprenaient des titres de créance à long terme, des billets et les intérêts courus. La province a convenu d'accepter cette cession en paiement intégral de la dette de l'OOF envers la province. Celle-ci a également confirmé que la dette de l'OOF envers la province, soit 1 524 642 000 \$, intérêts courus compris, avait été acquittée.

Le Palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto est un organisme de la Couronne de la province maintenue par la Loi sur la Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto. La majorité des membres du conseil d'administration sont nommés par le lieutenant-gouvernement en conseil.

La Corporation de la ville de Windsor est une municipalité au sens de la Loi sur les municipalités. Le financement est accordé aux fins de l'acquisition, de la conception et de la construction du palais de justice de Windsor, qu'abrite la cour provinciale de secteur et le quartier général de la police municipale.

La Commission de transport Ontario Northland est un organisme de la Couronne de la province maintenu par la Loi sur la Commission de transport Ontario Northland. Les membres de la Commission sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil.

Le Centre Centennial des sciences et de la technologie est un organisme de la Couronne de la province maintenu par la Loi sur le Centre Centennial des sciences et de la technologie. Le conseil d'administration est nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil.

(ii) **Investissements pour des apparentés** : Dans le cadre de ses activités, l'OOF fournit des services de gestion des investissements à d'autres organismes publics. Les fonds administrés au nom d'autres organismes publics (qui ne figurent pas dans les présents états financiers) au 31 mars 2000 étaient constitués de 194 millions de dollars détenus au nom du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (199 millions de dollars au 31 mars 1999), 58 millions de dollars détenus au nom de la Fondation Trillium de l'Ontario (néant au 31 mars 1999) et 15 millions de dollars détenus au nom de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (néant au 31 mars 1999). L'OOF gère également des emprunts au nom de la province et a reçu un remboursement de 10,4 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2000 au titre de ces activités (10,2 millions de dollars au 31 mars 1999).

(iii) **Caisse d'épargne de l'Ontario** : D'autres apparentés ont déposé des fonds de la manière décrite à la note 2i. Les sommes déposées au 31 mars 2000 totalisaient 555 millions de dollars (389 millions de dollars au 31 mars 1999).

## 6. RÉGIME DE RETRAITE

L'OOF offre des prestations de retraite à ses employés en participant à la Caisse de retraite des fonctionnaires. Les cotisations de retraite de l'OOF pour l'exercice terminé le 31 mars 2000 s'élevaient à 875 000 \$ (817 000 \$ au 31 mars 1999).

## Notes afférentes aux états financiers

### 7. INSTRUMENTS FINANCIERS

La valeur comptable de l'encaisse, des débiteurs, des fonds à recevoir de la province de l'Ontario, des fournisseurs et des charges à payer ainsi que des fonds en dépôt à court terme équivaut à peu près à leur juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces instruments.

Étant donné que les durées et les montants des créances à long terme de l'OOF compensent sa dette à long terme, l'indication de la juste valeur de ces instruments n'ajouterait rien aux renseignements déjà contenus dans les présents états financiers.

### 8. SALAIRES (en dollars absolus)

L'Assemblée législative exige la divulgation du nom des employés de la fonction publique de l'Ontario dont le salaire annuel est supérieur à 100 000 \$. Les montants versés aux personnes dont le nom est suivi d'un astérisque (\*) incluent le salaire et la rémunération au rendement.

Nom	Poste	Rémunération versée	Avantages imposables
Charles Allain	Chef, gestion des risques	141 486* \$	345 \$
Kanak Chopra	Directeur, Division du contrôle des risques	167 288* \$	411 \$
James Devine	Chef, instruments à taux fixe et bons à moyen terme	132 705* \$	326 \$
Andrew Hainsworth	Chef, financement	133 600* \$	326 \$
Douglas Harrington	Chef, opérations de contrôle des risques	125 150* \$	307 \$
Michael Manning	Directeur, gestion des risques	187 344* \$	453 \$
Gadi Mayman	Directeur général, Division des marchés financiers	193 409* \$	469 \$
Christine Moszynski	Directrice, Division des opérations sur les marchés financiers et de la trésorerie	106 460 \$	281 \$
David Peters	Chef, opérations de change	132 511* \$	326 \$
William Ralph	Directeur, Division du financement général	108 186 \$	281 \$
Tony Salerno	Sous-ministre adjoint, Bureau du Trésor / Vice-président et directeur général, Office ontarien de financement	233 692* \$	568 \$
Corey Simpson	Conseillère juridique	116 250 \$	330 \$





# RÉGIE DE L'ORGANISME

Régie de l'organisme



Politiques générales

## Régie de l'organisme

Les mécanismes de régie de l'Office ontarien de financement (OOF) comprennent les processus permettant d'assurer la supervision efficace et la gestion des activités de l'OOF par les cadres supérieurs, le conseil d'administration et le ministre des Finances. Il s'agit aussi d'identifier les particuliers et les groupes qui sont responsables des activités de l'OOF et de préciser leur rôle.

Le cadre de responsabilité de l'OOF découle de la loi qui le régit, soit la Loi de 1993 sur le plan d'investissement, et d'un protocole d'entente conclu entre l'OOF et le ministère des Finances. Ces deux documents prévoient que le ministre des Finances est responsable des activités de l'OOF devant le Conseil des ministres. Le directeur général est responsable devant le conseil d'administration. Quant au conseil d'administration, il est responsable devant le ministre des Finances.

Le ministre des Finances supervise l'OOF en s'aidant de l'information que lui fournissent le président du conseil d'administration, qui est aussi le sous-ministre des Finances, et la haute direction de l'OOF. Le ministre des Finances examine et approuve le plan d'activités annuel, qui présente les objectifs à court et à long terme ainsi que les réalisations de l'exercice précédent; il formule des recommandations à ce sujet au Conseil de gestion du gouvernement.

Le directeur général est responsable des affaires courantes devant le conseil d'administration. Il s'assure que les politiques et les procédures, y compris celles touchant les rapports financiers, demeurent pertinentes et efficaces. Le personnel est responsable devant le directeur général, par l'intermédiaire de la haute direction.

## Politiques générales

La *Loi de 1993 sur le plan d'investissement* définit un cadre général pour les activités de l'Office ontarien de financement (OOF). À ce cadre s'ajoutent un protocole conclu avec le ministère des Finances et des politiques internes sur la gestion des risques et les rapports financiers.

Dans le cadre de l'exécution de son mandat, l'OOF est confronté aux risques financiers inhérents à la gestion d'actifs et de passifs financiers. Les politiques de gestion des risques permettent de s'assurer que les risques financiers auxquels la province fait face sont cernés, surveillés, évalués, signalés et gérés. L'OOF gère le risque financier en s'appuyant sur toute une infrastructure et un ensemble complet de politiques et de procédures de gestion de la dette.

### Aperçu et structure

Conseil d'administration	
<ul style="list-style-type: none"><li>Examine et approuve les principales politiques de gestion des risques concernant les activités sur les marchés financiers.</li><li>Supervise la gestion de la dette et des portefeuilles de placement de la province.</li></ul>	
<b>Comité de vérification :</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>Supervise le processus d'établissement des rapports financiers au nom du conseil d'administration.</li><li>Examine les principales politiques de gestion des risques, les rapports de vérification interne et les états financiers.</li></ul>	
Comités de gestion	
<b>Comité de gestion des risques</b>	<b>Comité de la stratégie d'emprunt</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>Examine les résultats quotidiens des marchés et les perspectives.</li><li>Examine les positions courantes en matière d'emprunt, d'investissement et de gestion de la dette, ainsi que les stratégies connexes.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Étudie la conjoncture économique, le plan budgétaire et les perspectives des marchés financiers.</li><li>Examine les activités d'emprunt et de gestion de la dette, les rapports de gestion, les mouvements de trésorerie et les prévisions concernant les intérêts sur la dette publique.</li><li>Examine les limites opérationnelles et les procédures liées aux opérations financières.</li><li>Approuve les dérogations aux politiques courantes de gestion des risques.</li><li>Approuve les politiques de gestion des risques et formule des recommandations à ce sujet au conseil d'administration.</li></ul>
Division du contrôle des risques	
<ul style="list-style-type: none"><li>Surveille et mesure les risques et les résultats financiers associés aux emprunts, à la gestion de la dette et à l'investissement des réserves de liquidités.</li><li>Définit les politiques de gestion des risques et vérifie si les politiques, limites et procédures approuvées par le conseil sont respectées; surveille le rendement et les tendances des portefeuilles.</li><li>Évalue le risque de crédit lié aux contreparties et gère les relations avec les agences de cotations.</li></ul>	

### Cadre stratégique – Gestion des risques

L'Office ontarien de financement (OOF) s'est doté d'un ensemble de politiques afin de circonscrire les risques financiers liés au marché, au crédit, aux opérations et à l'utilisation de produits dérivés. Ces politiques s'inspirent des meilleures pratiques recommandées par le Groupe des Trente, des lignes directrices et directives d'organismes de réglementation comme le Bureau du surintendant des institutions financières du Canada et des conseils dispensés à ce sujet par les représentants de banques canadiennes. Les grandes lignes de ces politiques sont résumées ci-dessous.

#### A. Risque de marché

Cette politique sert de cadre aux activités d'emprunt et de gestion de la dette; plusieurs de ses volets ont trait à la gestion du risque de marché.

- **Limite relative au change** - La position de change non couverte de la province est limitée à 5 pour 100 de la dette émise et du passif lié aux fiducies. Les opérations de change sont restreintes aux devises des pays du Groupe des Sept, au franc suisse et aux devises équivalentes (euro).
- **Limite relative aux taux d'intérêt flottants** - Les engagements nets à taux flottants ne doivent pas dépasser 20 pour 100 de la dette émise, nette des réserves de liquidités. À compter du 1er avril 2000, une nouvelle mesure, celle des **risques liés aux changements des taux d'intérêt**, remplace celle du risque lié aux taux d'intérêt flottants. Il s'agit d'une mesure élargie qui inclut les titres d'emprunt à taux fixe venant à échéance dans une période d'un an afin de mieux tenir compte de l'ensemble des risques liés aux changements des taux d'intérêt. Selon cette nouvelle mesure, on limite les risques liés aux changements des taux d'intérêt à un maximum de 25 pour 100 de la dette émise et du passif lié aux fiducies, nets des réserves de liquidités.
- **Limites des pertes liées aux intérêts sur la dette publique et à la gestion de la dette** - Au chapitre des intérêts sur la dette publique (IDP), l'écart entre les intérêts réels et les prévisions budgétaires annuelles qui est attribuable à une évolution défavorable des taux variables ou des taux de change ne doit pas dépasser 3 pour 100 (limite des pertes liées aux intérêts sur la dette publique). Le directeur général fixe également, au chapitre de la gestion de la dette, un seuil au-delà duquel des mesures sont prises pour prévenir un dépassement de cette limite. Ce seuil figure dans le plan annuel d'emprunt et de gestion des risques.
- **Risque d'illiquidité** - Les réserves de liquidités sont maintenues à un niveau qui permet au gouvernement de s'acquitter de ses obligations financières à court terme. Des programmes faisant appel à des lignes de crédit consortiales, à des bons du Trésor et à des effets en dollars américains sont également en place afin de fournir les liquidités nécessaires au besoin.
- **Profil des échéances de la dette** - Au moment d'émettre de nouveaux titres d'emprunt, l'OOF cherche à obtenir un profil d'échéances régulier afin de diversifier les risques inhérents au taux d'intérêt qui se présentent lorsqu'il lui faut refinancer la dette venue à échéance et la dette à taux flottant.
- **Mesure du risque** - Dans ses plans annuels d'emprunt et de gestion de la dette, l'OOF évalue son exposition au risque de marché afin de s'assurer que sa position et ses pertes éventuelles n'excèdent pas les limites fixées. Au chapitre du risque de marché, du risque de crédit et du risque d'illiquidité, l'évaluation est faite quotidiennement.

#### B. Risque de crédit

Le risque de crédit survient lorsque l'OOF place ses réserves de liquidités et quand il entreprend des activités de gestion de la dette pour réduire les risques liés aux nouveaux emprunts et à la dette émise et au passif lié aux fiducies. Pour réduire le risque de crédit, la province restreint ses transactions aux gouvernements fédéral et provinciaux et aux contreparties non gouvernementales ayant une cote de crédit élevée. La cote de crédit minimale des contreparties non gouvernementales pour les transactions à long terme est A - et pour les investissements de réserves de liquidités, R-1 (moyen).

### C. Risque opérationnel

L'OOF gère le risque opérationnel en suivant des procédures d'exploitation qui tiennent compte des risques liés aux modèles, des questions juridiques, des problèmes de règlement et des risques liés aux systèmes d'information.

**Risque lié aux modèles** – L'OOF vérifie régulièrement la fiabilité de ses modèles d'évaluation et leur conformité aux normes du secteur financier. Il revoit aussi régulièrement son évaluation des instruments financiers.

**Questions juridiques** – L'OOF a établi des procédures et des normes afin de s'assurer que la documentation relative aux émissions de titres d'emprunt, à la gestion de la dette et aux transactions sur le marché monétaire répond aux normes du secteur financier et qu'elle est opposable.

**Problèmes de règlement** – L'OOF a établi des procédures internes de contrôle pour s'assurer que le règlement des transactions s'effectue en temps voulu et que celles-ci sont enregistrées de façon exacte.

**Risque lié aux systèmes d'information** – L'OOF a pris des mesures pour assurer la protection de ses systèmes informatiques et de ses bureaux : il surveille son environnement électronique, se dote de sources d'alimentation de secours, effectue régulièrement la sauvegarde de ses données, stocke celles-ci ailleurs que dans ses locaux, érige des cloisons pare-feu pour se protéger des intrus et recherche la présence de virus. Il revoit aussi régulièrement ses mesures de sécurité.

### D. Recours aux produits dérivés

L'OOF ne fait appel aux produits dérivés que dans la mesure où ils lui permettent de réaliser son objectif consistant à pourvoir aux besoins de la province en matière de financement et de liquidités d'une manière judicieuse et rentable. Il les utilise pour gérer les risques découlant de la dette actuelle et future, tout en se conformant aux plans d'emprunt et de gestion de la dette. Il détermine les risques associés aux produits dérivés, les surveille, les évalue et les gère prudemment.

### Rapports financiers

Le conseil d'administration de l'Office ontarien de financement (OOF) reçoit des rapports d'étape trimestriels sur les plans d'emprunt et de gestion de la dette et les risques actuels. La direction fournit en outre au conseil d'administration une évaluation mensuelle du rendement par rapport aux points de référence approuvés par le conseil.

Le directeur, Contrôle des risques, rend compte au conseil d'administration du fait que l'OOF respecte les politiques financières applicables. Le sous-ministre des Finances reçoit, au nom du ministre des Finances, des rapports hebdomadaires sur les finances et les programmes de financement.

Le caractère adéquat et l'efficacité des contrôles internes font l'objet d'un examen indépendant par la Division des services de vérification du Secrétariat du Conseil de gestion. La division vérifie également la conformité aux politiques, procédures et limites opérationnelles. Les résultats de ces vérifications figurent dans des rapports qui sont remis à la direction et au comité de vérification du conseil d'administration.

L'OOF prépare des états financiers annuels conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) en vue de leur approbation par le comité de vérification et le conseil d'administration. Les états financiers sont examinés par le vérificateur provincial qui exprime une opinion sur la question de savoir s'ils sont présentés fidèlement et conformément aux PCGR. Les constatations du vérificateur provincial sont passées en revue par le comité de vérification et le conseil d'administration. Ces états financiers vérifiés sont présentés à l'Assemblée législative de l'Ontario dans le cadre du rapport annuel de l'OOF.



# ANNEXES

État de la dette provinciale nette



Calendrier d'échéances de la dette



Cotes de crédit



Bourses où sont cotés les titres de la province



Sources de renseignements

## État de la dette provinciale nette

### DETTE PROVINCIALE NETTE Chiffres provisoires pour 2000<sup>(1)</sup>

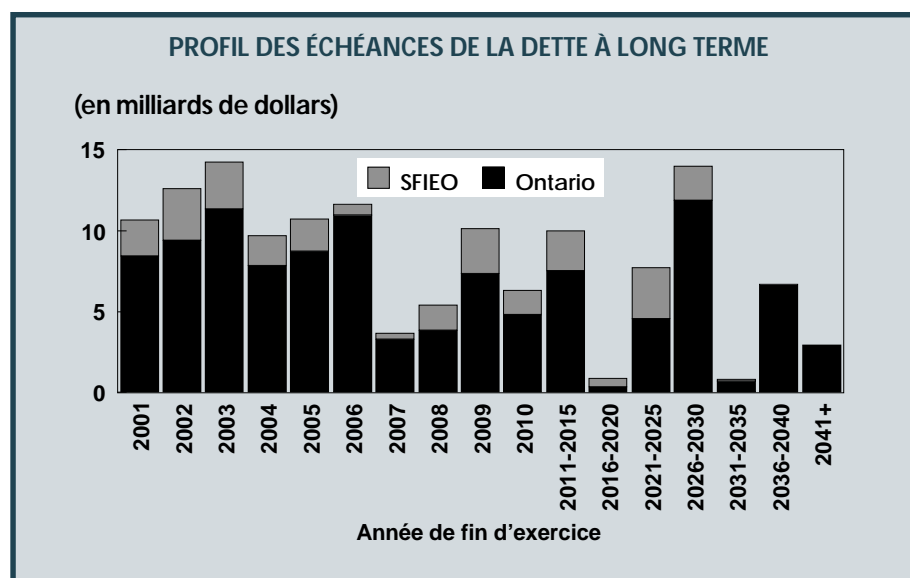
Au 31 mars <i>(en millions de dollars)</i>	1996	1997	1998	1999	Chiffres provisoires 2000	Plan 2001
<b>Éléments de passif aux fins de la province</b>						
Dette émise et passif lié aux fiducies <sup>(2)</sup>	101 396	101 511	105 474	109 174	119 302	120 023
Autres éléments de passif <sup>(3)</sup>	18 858	19 954	20 748	17 713	17 353	15 832
	120 254	121 465	126 222	126 887	136 655	135 855
Actif financier <sup>(4)</sup>	(18 390)	(12 696)	(13 487)	(12 150)	(22 572)	(21 772)
<b>Dette provinciale nette<sup>(5)</sup></b>	<b>101 864</b>	<b>108 769</b>	<b>112 735</b>	<b>114 737</b>	<b>114 083</b>	<b>114 083</b>

#### Notes:

- (1) Chiffres établis selon la méthode de comptabilité de caisse et de consolidation modifiée.
- (2) À compter du 31 mars 2000, la dette aux fins de la province a été remplacée par la dette émise et le passif lié aux fiducies. La dette émise comprend tous les titres d'emprunt, tels que les obligations, et le passif de la CEO. Le passif lié aux fiducies comprend certaines caisses de retraite (comme la Caisse de retraite des juges provinciaux) et des comptes à usage déterminé, qui relèvent de l'administration de la province.
- (3) Les autres éléments de passif comprennent les comptes fournisseurs, les charges à payer et les engagements liés aux régimes de retraite.
- (4) L'actif financier comprend l'encaisse et les investissements temporaires, les créiteurs et les participations dans des entreprises publiques.
- (5) La dette provinciale nette représente la situation financière globale de la province, selon les méthodes de comptabilité d'exercice et de consolidation du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP). La dette provinciale nette est définie comme le passif total moins l'actif financier de la province. Elle est décrite dans l'État de la situation financière des *Comptes publics de l'Ontario*. Pour plus de détails sur la dette provinciale nette (le déficit accumulé), voir les états financiers des *Comptes publics de l'Ontario de 1998-1999*.



## Calendrier d'échéances de la dette



### CALENDRIER D'ÉCHÉANCES DE LA DETTE DE L'ONTARIO Chiffres provisoires pour 2000<sup>(1)</sup>

(en millions de dollars)

Exercice terminé le 31 mars	Dettes contractées aux fins de la province			Dettes contractées aux fins de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) <sup>(3)</sup>	Total de la dette contractée aux fins de la province et de la SFIEO
	Dettes contractées sur les marchés publics <sup>(2)</sup>	Dettes contractées hors des marchés publics	Total		
2000	117		117		117
2001	9 867 <sup>(4)</sup>	1 393	11 260	3 945	15 205
2002	6 353	1 519	7 872	500	8 372
2003	9 235	2 375	11 610		11 610
2004	4 978	2 518	7 496	350	7 846
2005	6 705	2 224	8 929	2 000	10 929
2000-05	37 255	10 029	47 284	6 795	54 079
2006-10	20 005	10 794	30 799	2 248	33 047
2011-15	303	7 439	7 742	500	8 242
2016-20	3	1 342	1 345		1 345
2021-25	4 501	125	4 626		4 626
2026-49	14 342	6	14 348	104	14 452
	<b>76 409</b>	<b>29 735</b>	<b>106 144</b>	<b>9 647</b>	<b>115 791</b>

(1) Chiffres établis selon la méthode de comptabilité de caisse et de consolidation modifiée.

(2) Tous les chiffres sont exprimés en dollars canadiens et tiennent compte de l'effet des contrats dérivés connexes passés par la province.

(3) Cette dette est compensée par des obligations de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) portant des modalités semblables aux obligations de l'Ontario. Conformément à la Loi de 1998 sur l'électricité de l'Ontario, la SFIEO a été constituée le 1er avril 1999 afin de poursuivre les activités d'Ontario Hydro.

(4) Ce montant comprend 3 002 millions de dollars en bons du Trésor et 396 millions de dollars en effets de commerce américains.

## Cotes de crédit

Une cote de crédit sert à évaluer la solvabilité d'un emprunteur à l'égard d'une obligation particulière. Elle indique sa capacité et sa volonté de payer les intérêts et le capital en temps voulu.

### Notation des titres à long terme

La notation des titres à long terme s'effectue à l'aide de lettres différentes, selon qu'il s'agit de placements sûrs, de titres spéculatifs, de titres hautement spéculatifs ou de titres en souffrance. Les cotes de chaque catégorie sont parfois assorties d'un signe + ou - (fort ou faible) qui indiquent la force relative des titres de cette catégorie.

Les cotes des titres à long terme de la province de l'Ontario sont actuellement les suivantes :

Standard & Poor's Corporation (New York)	AA-
Moody's Investors Service (New York)	Aa3
Société canadienne d'évaluation du crédit (Toronto)	AA
Dominion Bond Rating Service (Toronto)	AA (faible), perspective positive

### Notation des titres à court terme

La notation des titres à court terme sert à évaluer les titres d'emprunt échéant à moins d'un an. Les cotes sont réparties en catégories, variant des titres les plus sûrs aux titres en souffrance.

Les cotes des titres à court terme de la province sont actuellement les suivantes :

Standard & Poor's Corporation (New York)	A-1+
Moody's Investor Service (New York)	P-1
Société canadienne d'évaluation du crédit (Toronto)	A-1+
Dominion Bond Rating Service (Toronto)	R-1 (moyen)

## Bourses où sont cotés les titres de la province

Bourse de Luxembourg  
Bourse de Londres  
Bourse de Hong Kong  
Bourse de Singapour  
Bourse de Francfort  
Bourse de Paris  
Bourse de Zurich  
Bourse d'Amsterdam

## Sources de renseignements

Site Internet : [www.ofina.on.ca](http://www.ofina.on.ca)

Ce site donne des renseignements sur la dette, les émissions obligataires et les produits de détail de l'Ontario. On y trouve aussi des publications de l'Office ontarien de financement et du ministère des Finances de l'Ontario.

### Publications

#### **Budget de l'Ontario**

- Document D : Le document intitulé Plan de financement de l'Ontario – Réduction de la dette de l'Ontario fournit un exposé des activités d'emprunt et de gestion de la dette de la province pour l'exercice terminé et examine les perspectives pour le prochain exercice.

#### **Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario (état de l'automne)**

- Cette publication offre une mise à jour semestrielle sur les perspectives économiques, le plan financier et le plan de financement de la province.

#### **Bulletins et fiches de renseignements de l'Office ontarien de financement**

- Les bulletins et les fiches de renseignements de l'OOF fournissent des mises à jour semestrielles sur les nouveautés importantes concernant les finances de l'Ontario et les initiatives du gouvernement qui intéressent les milieux financiers.

#### **Formulaire 18-k**

- Rapport annuel de la province à la Security and Exchange Commission des États-Unis.

#### **Rapport annuel de l'Office ontarien de financement**

- Le rapport annuel présente les réalisations passées et les objectifs actuels de l'Office ontarien de financement.

### Adresses et numéros de téléphone utiles

Voici où adresser les demandes de renseignements concernant le Rapport annuel 2000 :

Division des marchés financiers, Liaison avec les investisseurs  
Téléphone : (416) 325-0918  
Courriel : [investor@ofina.on.ca](mailto:investor@ofina.on.ca)

Voici où adresser les demandes de renseignements concernant les dépôts de documents ou de renseignements réglementaires :

Division des marchés financiers, Documentation  
Téléphone : (416) 325-8142  
Courriel : [lsmith@ofina.on.ca](mailto:lsmith@ofina.on.ca)

Voici où s'adresser pour obtenir d'autres exemplaires du présent rapport annuel :

Office ontarien de financement  
1, rue Dundas Ouest, bureau 1400  
Toronto (Ontario) Canada M7A 1Y7  
Téléphone : (416) 325-8000

Nous remercions tout spécialement David Bidner de ses services photographiques.



**Office ontarien de financement  
1, rue Dundas Ouest, bureau 1400  
Toronto (Ontario)  
Canada M7A 1Y7**

**Téléphone : (416) 325-8000**

**[investor@ofina.on.ca](mailto:investor@ofina.on.ca)  
[www.ofina.on.ca](http://www.ofina.on.ca)**

